

Les représentations institutionnelles du chômage : analyse d'une campagne de lutte contre les préjugés à l'encontre des personnes au chômage à Genève

Mémoire de licence en Sciences Sociales

Présenté par : Pierre Simon-Vermot

Discipline : Les Représentations Sociales

Directeur : Alain Clémence

Table des matières

INTRODUCTION	4
I) APPROCHE THEORIQUE	5
1. LES REPRESENTATIONS SOCIALES	5
1.1 <i>Le Concept de Représentations Sociales</i>	6
1.1.1 Processus de formation des représentations sociales : l’objectivation et l’ancrage	7
1.1.2 Les principes organisateurs des représentations sociales	8
1.2 <i>Distinction entre « pensée scientifique » et « pensée de sens commun »</i>	9
1.3 <i>Savoir scientifique et représentations sociales : rapports et enjeux</i>	10
1.3.1 La question de la distinction entre univers « réifié » et « consensuel » dans la théorie des Représentations Sociales.....	11
2. LE SAVOIR EXPERT EN ECONOMIE COMME REPRESENTATION SOCIALE DE L’ECONOMIE.....	15
2.1 <i>Base théorique</i>	15
2.1.1 la distinction entre système et monde vécu selon Habermas	15
2.1.2 La colonisation du monde vécu.....	17
2.2 <i>Représentations sociales de l’économie dans le cadre d’une distinction entre système et monde vécu</i>	17
2.3 <i>Processus de colonisation du monde vécu par les impératifs systémiques de l’économie : Le « prosélytisme de la raison économique »</i>	20
3. LES PERCEPTIONS SOCIETALES	22
3.1 <i>Les perceptions sociétales comme différentes « grilles de lecture » de la société</i>	22
4. PREJUGES ET STEREOTYPES	24
4.1 <i>La construction des préjugés et stéréotypes selon les différentes perceptions sociétales</i>	25

II) LES REPRESENTATIONS INSTITUTIONNELLES DU CHOMAGE.....	27
1. DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES REPRESENTATIONS INSTITUTIONNELLES DU CHOMAGE.....	27
1.1 <i>Les différents types de mesures de lutte contre le chômage et leurs logiques</i>	28
1.2 <i>La LACI : vers un renforcement de la logique de marché et d'ordre</i>	31
1.3 <i>L'expertise économique en matière de chômage : l'approche néoclassique orthodoxe</i>	40
2. PARTIE EMPIRIQUE.....	44
2.1 <i>Présentation de la campagne de sensibilisation « pour en finir avec les préjugés sur les chômeurs »</i>	44
2.1.1 Démarche de réalisation de la campagne	45
2.1.2 Contexte dans lequel s'inscrit la campagne	45
2.2 <i>Analyse de la campagne</i>	47
2.2.1 analyse du brainstorming	47
2.2.2 Analyse des messages de la campagne adressés aux entreprises	51
2.2.3 Analyse des messages adressés au « grand public »	57
III) CONCLUSION.....	60
IV) REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
V) ANNEXES.....	67

Introduction

Le but de notre travail est d'étudier les représentations institutionnelles du chômage et des personnes au chômage, notamment à travers l'analyse d'une campagne de sensibilisation du Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures de Genève menée en janvier 2005 dans le canton. Cette campagne visait à « en finir avec les préjugés sur les chômeurs », préjugés supposés être à l'origine de la discrimination des sans emploi sur le marché du travail. L'objectif de la campagne était de « changer les visions et faire évoluer les mentalités » (Cf. Annexes : Publication I), p. 2) des individus à l'égard des chômeurs. Dans la mesure où nous nous intéressons à ces « visions » et ces « mentalités » à l'égard des chômeurs, une approche en terme de Représentations Sociales nous paraît donc être pertinente dans notre analyse.

Notre travail se divisera en quatre parties :

En introduction, nous présenterons tout d'abord brièvement les notions de base de la théorie des Représentations Sociales telle qu'elle a été élaborée par Moscovici (1976), et développée par Doise (Doise, 1976, in Deschamps & Clémence, 1987 ; Doise, 1990 ; Clémence, 2003). Nous tenterons ensuite de démontrer, en nous appuyant sur les travaux de Moscovici & Hewstone (1984), puis sur ceux de Bangerter (1995), qu'il est possible d'analyser la « science » comme une Représentation Sociale.

Cette introduction théorique nous permettra ensuite de présenter la recherche de Van Bavel & Licata (2002), qui ont analysé les représentations sociales de l'économie selon les visions dites « systémiques » et du « monde vécu », théorisées par Habermas (1987). Cette étude nous fournira non seulement un cadre théorique pour l'analyse des représentations institutionnelles du chômage, mais nous permettra également d'aborder la présentation du contexte social et politique dans lequel s'inscrit la problématique du chômage, qui constituera la deuxième partie de notre travail. En effet, comme nous le verrons dans la première partie, une représentation naît notamment lorsqu'un « objet » devient un enjeu social. Dès lors, il nous semble que ce qui constitue un enjeu social ne peut être étudié de façon décontextualisée, sans tenir compte de la manière dont cet enjeu social s'est construit. L'étude d'une thématique telle que le chômage nécessite donc également, selon

nous, une approche socio-politique, d'autant plus que sa problématique appelle des réponses institutionnelles, et donc un positionnement de la société face au problème.

Nous approfondirons cette seconde partie avec l'apport d'une recherche socio-historique menée par Lebaron (2000), notamment sur « le prosélytisme de la raison économique » qui s'est opéré et s'opère encore dans nos sociétés. Nous verrons ensuite dans quelle mesure cette « raison économique » peut se retrouver dans différents types de perceptions sociétales (Staerklé & al., 2003), perceptions qui organisent les prises de position sur la régulation des rapports sociaux, et qui orientent également, comme nous le verrons, la manière dont peuvent se former des préjugés et stéréotypes à l'encontre d'individus ou de groupes (Sherif, 1967, in Staerklé & al., 2003 ; Skitka & Tetlock, 1993 ; Crandall, 2000). A ce titre, les perceptions sociétales nous serviront de cadre d'analyse des mesures proposées ou mises en place par les institutions politiques pour lutter contre le chômage (Tabin, 1998 ; Duvanel, 2002 ; Sheldon, 1998), que nous présenterons dans une troisième partie.

Enfin, nous nous pencherons sur la campagne de sensibilisation proprement dite. Il s'agira de faire ressortir les idées que les autorités tentent de faire passer dans cette campagne, les attitudes qu'ils préconisent à l'égard des personnes au chômage, et de les analyser au moyen des différents éléments théoriques présentés dans les trois premières parties de notre travail, de manière à déterminer dans quelle mesure cette campagne peut atteindre ses objectifs déclarés, à savoir la lutte contre les préjugés à l'encontre des sans emploi.

I) Approche théorique

1. Les représentations sociales

L'origine de l'approche en terme de représentations sociales est multidisciplinaire. Elle remonte à la fin du 19^{ème} siècle, de la sociologie tout d'abord, avec Durkheim (1898), qui fut l'un des premiers à utiliser le terme de « représentation collective ». Par ce concept, « *il voulait souligner ainsi la spécificité de la pensée collective par rapport à la pensée individuelle* » (Herzlich, 1972, p. 303). C'est ensuite dans le domaine de l'anthropologie, avec Levy-Brühl, qu'a été développée l'idée de « diversité culturelle des représentations

collectives » (1922), en établissant des distinctions entre les éléments essentiels de deux formes de représentations : Celles basées sur la mentalité primitive d'une part, et celles basées sur la mentalité dite « civilisée », de l'autre ; toutes deux dotées d'une cohérence qui leur est propre (Clémence, 2000, p. 20). Piaget (1932) reprendra par la suite ces deux idées et y révélera un aspect plus psychologique, notamment en relativisant la prégnance de la contrainte sociale et d'un certain déterminisme accordés par Durkheim dans le processus de formation des représentations collectives, en y introduisant l'idée d'une « *évolution concomitante* » de l'autonomie de penser du sujet et de l'interaction sociale, en deux phases : La première, dite de « réalisme moral », se caractérise par une certaine hétéronomie du sujet face à l'autorité. La seconde comprend la distanciation progressive du sujet vis à vis de la contrainte, sur les plans cognitif et social, et l'instauration d'un rapport de coopération entre l'individu en développement et son environnement (Clémence, 2000, p. 21).

Si les auteurs suscités ont établi les fondations du concept de ce que l'on appelait encore « représentation collective », c'est en revanche Moscovici, lors de sa recherche pionnière sur la psychanalyse (Moscovici, 1961), qui établira la différenciation entre une « pensée informative » propre au monde scientifique et une « pensée profane » (ou « de sens commun ») caractéristique des « représentations sociales », qui positionnera ce nouveau courant d'étude « (...) *au carrefour d'une série de concepts sociologiques et d'une série de concepts psychologiques* » (Moscovici 1976, cit. in Doise, 1986, p.82) et qui en définira le sens et ses bases théoriques.

1.1 Le Concept de Représentations Sociales

La position « carrefour » du concept de représentation sociale est due en partie à sa polysémie. En effet, ce terme comprend une multitude de notions qui le caractérisent : « *Elle est une instance intermédiaire entre concept et perception ; (...) elle se situe sur des dimensions d'attitudes, d'informations et d'images ; (...) elle contribue à la formation des conduites et à l'orientation des communications sociales ; (...) elle aboutit à des processus d'objectivation, de classification et d'ancrage ; (...) elle se caractérise par une focalisation sur une relation sociale et une pression à l'inférence (...)* » (Doise, 1986, p. 83). Dans ce chapitre, nous tenterons donc d'éclaircir ce concept en nous focalisant notamment sur les processus de formation d'une représentation sociale que sont

l'objectivation et l'ancrage, pour aboutir ensuite sur une définition du concept donnée par Doise .

1.1.1 Processus de formation des représentations sociales : l'objectivation et l'ancrage

Moscovici (1976) énumère deux processus cognitifs fondamentaux qui sont mis en œuvre par les sujets sociaux lors de la formation d'une RS, et qui en déterminent sa structure et son sens : Il s'agit de l'objectivation et de l'ancrage.

« L'objectivation est le processus qui va conduire à imager et structurer ; il permet de matérialiser les mots ou encore de faire correspondre des choses aux mots. Il met en image et donne une matérialité aux idées : en d'autres termes, il rend l'abstrait concret. » (Deschamps & Clémence, 1987, p. 121).

Selon Moscovici, il existe trois conditions inhérentes à la production d'une représentation sociale, qui guident le processus d'objectivation : d'une part, il y a toujours « *dispersion de l'information* », ce qui fait que l'individu, se retrouvant face à un objet social plus ou moins complexe, ne parvient pas toujours à accéder directement aux informations les plus essentielles. Par exemple, dans les cas où l'information est dense, le récepteur opère une rétention sélective des éléments de l'information, en fonction de ce qu'il estime être le plus pertinent. Dans le cas contraire, si l'information est parcellaire, le récepteur tendra à combler les vides en puisant dans ses connaissances et croyances antérieures. D'autre part, l'individu est lui-même inséré dans un groupe social aux intérêts et aux implications particuliers, ce qui fait que, selon son appartenance, il tendra à opérer une « *focalisation* » sur certaines informations ou certains objets, qu'il jugera plus intéressants, plutôt que d'autres. Enfin, « *la pression à l'inférence* » concerne les discours et les actes relatifs à l'objet socialement représenté. Celui-ci, par sa plus ou moins grande complexité, empêche son appréhension globale, d'où la nécessité de faire des inférences sur certains de ses aspects qui échappent à l'individu qui se le représente. Ces trois conditions caractérisent le « *méta-système normatif* » (Clémence, 2000, p. 29), composé de croyances, de normes, et de stéréotypes dominants dans un groupe donné à un moment donné. Ce phénomène propre à la formation d'une représentation sociale contribue donc également à l'inflexion du contenu de cette dernière, ainsi qu'à sa « mise en image », autrement dit sa matérialisation en un « *noyau figuratif* » (Deschamps & Clémence, 1987, p.121).

L'ancrage, quant à lui, « est le processus qui rend fonctionnelle la représentation sociale en incorporant dans les connaissances anciennes les notions nouvelles, exposées lors de la circulation des informations à propos d'un objet débattu dans la sphère publique » (Wagner & Clémence, 1999, p. 299). L'ancrage est donc lié à l'insertion sociale des individus, puisque celle-ci oriente leurs connaissances et croyances (ibid.). Il s'apparente par ailleurs à un travail de catégorisation, car il « permet d'incorporer quelque chose qui ne nous est pas familier et qui nous crée des problèmes dans le réseau de catégories qui nous sont propres et nous permet de le confronter avec ce que nous considérons un composant, ou membre, typique d'une catégorie familière » (Palmonari & Doise, 1986 p. 22).

1.1.2 Les principes organisateurs des représentations sociales

Une définition exhaustive des représentations sociales ne saurait cependant se limiter simplement à des systèmes de croyances partagés : Les représentations sont avant tout « des attributs des groupes et si elles sont partagées, elles ne le sont pas forcément de façon universelle » (Deschamps & Clémence, 1987, p.123). Doise a contribué par de nombreux travaux à étayer la théorie des représentations sociales dans ce sens. Selon cet auteur, une définition des RS exclusivement en terme de consensus se révèle être insuffisante : « Plus que des opinions consensuelles, les représentations sociales sont donc des prises de position de nature différente, même si des repères communs peuvent être utilisés » (Doise, 1990, p.118). Selon cette approche, les expériences quotidiennes, dépendantes des insertions sociales des individus, occupent une place centrale dans l'élaboration des représentations sociales : « les prises de position des personnes face aux repères communs sont le plus souvent orientées par des principes étroitement dépendants de leurs expériences et leur appartenance à des groupes sociaux spécifiques » (Wagner & Clémence, 1999). Doise définit donc les RS comme « des principes générateurs de prise de position liés à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports » (Doise, 1986, p.85). Selon cette définition des représentations sociales, l'auteur écarte donc l'idée de consensus autour de l'objet représenté, puisque selon lui, il y a bien un partage de points de références communs, mais des positions différentes sont prises à partir de ceux-ci, notamment en fonction de l'ancrage social des individus.

Il convient par ailleurs de préciser que tout objet n'est pas susceptible d'être représenté socialement. En effet, « *tout le monde n'a pas un point de vue sur tout (...). L'indifférence résulte le plus souvent (...) du fait que l'objet n'est pas dans le champ de vision de l'agent. Elle traduit en même temps une relation particulière avec les agents intéressés par ce problème. C'est pour cette raison qu'une représentation sociale naît lorsqu'un objet devient un enjeu, que des points de vue différents se forment, et qu'elle se développe lorsque ces points de vue se rencontrent et s'étendent* » (Clémence, 2003, p. 394).

1.2 Distinction entre « pensée scientifique » et « pensée de sens commun »

A la suite de Moscovici (1976), Moscovici et Hewstone (1984) ont distingué deux formes de pensée qui coexistent dans notre société. L'une, qu'ils qualifient de rationnelle, est d'ordre « scientifique », et l'autre, profane, est dite de « sens commun ». « *L'homme, du moins l'homme occidental, jouit du curieux privilège d'avoir droit de cité dans deux mondes de pensée distincts. Dans un va-et-vient constant, il passe d'une expérience intellectuelle à l'autre, tantôt professionnelle, tantôt ordinaire, tantôt disciplinée, tantôt spontanée, dont chacune a sa logique et ses limites* » (op. cit. p. 540). Selon les auteurs, la pensée scientifique (ou « informative », ou « experte ») diffère ainsi de la pensée de sens commun (ou « profane ») dans le sens où elle suit une méthodologie, des règles logiques et argumentatives préétablies et strictes, dans le but d'infirmer ou de confirmer ses raisonnements, et dans tous les cas, d'aboutir à une seule et unique réponse validée empiriquement. Le sens commun, (relatif à la « pensée représentative »), au contraire, jouit d'une plus grande liberté. Il correspond à une forme de pensée plus innée. Les images et les symboles remplacent, dans le discours profane, les concepts et les signes propres au discours scientifique (Clémence, 2000). Nul besoin de justifier de façon systématique les affirmations contenues dans l'argumentation du sens commun, comme c'est le cas dans celle du discours expert. Les critères de validation de la pensée représentative ne reposent que sur un consensus supposé, contrairement à la pensée dite « scientifique », dont la rigueur est sensée conférer à ses raisonnements une validité objective, permanente et universelle.

Néanmoins, ces deux formes de pensées, apparemment si distinctes l'une de l'autre, ne sont pas dénuées de rapports et d'échanges entre elles. En effet, selon Moscovici et Hewstone, la pensée représentative contemporaine renferme une multitude d'éléments

inspirés de la science. « *Nos idéologies, à une grande échelle, et notre soit-disant sens commun, à une moins grande, fourmillent d'images, de mots, de raisonnements tirés de la physique, de la médecine, de la psychologie, de la sociologie, et d'autres* » (Moscovici & Hewstone, 1984, p. 539). Ainsi, selon les deux auteurs, « l'Homme de la rue » puise une multitude d'éléments propres au monde scientifique, pour les intégrer ensuite dans son discours et sa pensée courante. Bien entendu, le prestige attribué au monde expert dans nos cultures occidentales et sa légitimité en tant qu' « autorité intellectuelle » n'y sont pas pour rien dans la propension que peut avoir l'homme de la rue à s'imprégner du discours « savant » et d'en intégrer de nombreux éléments dans sa vie et ses interactions quotidiennes (op. cit. p. 544).

Selon Moscovici et Hewstone, le sens commun apparaît donc sous deux formes : d'une part comme « *corpus de connaissances produit spontanément par les membres d'un groupe, et fondé sur la tradition et le consensus.* » (ibid.). Il s'agit là, selon les auteurs, de « *connaissance de première main* » (ibid.). Ils relèvent que c'est à partir de celui-ci qu'est née et que s'est développée la science. D'autre part, « *en tant que somme d'images mentales et de liens d'origine scientifique, consommés et transformés pour servir à la vie quotidienne* » (ibid.). Dans ce cas, il s'agit de « *connaissance de seconde main* » (ibid.).

1.3 Savoir scientifique et représentations sociales : rapports et enjeux

La théorie des représentations sociales élaborée par Moscovici (1976) est donc avant tout une forme d'épistémologie populaire, fondée originellement sur une distinction entre science et sens commun. Elle n'a cependant pas visé à « stigmatiser » les théories populaires, mais au contraire à rompre avec une approche faisant une distinction « hiérarchisée » entre une pensée scientifique, supposée être la plus juste manière de voir les choses, et la pensée profane, supposée être pleine d'erreurs et réductrice : elle a réhabilité cette dernière en tant que mode de pensée qui « puise » du contenu dans le savoir scientifique, qui « transforme » certes la forme et le contenu de ce dernier, mais non pas sans une certaine cohérence, ni non plus sans utilité pour l'adaptation et l'insertion de l'individu dans un contexte social et culturel donné.

La dualité de ces deux modes de pensée n'est toutefois pas sans conséquences : comme nous l'avons vu, Moscovici et Hewstone ont largement relevé les différences existant entre ces deux modes d'organisation du raisonnement, ainsi que les échanges qui s'opèrent entre

eux. Cependant, selon les auteurs, la différenciation se retrouve également à un autre niveau. En effet, les connaissances élaborées par les scientifiques se sont rendues tellement autonomes par rapport à celles des profanes, qu'elles ont ainsi donné naissance à une « coupure » entre les tenants de ces deux savoirs distincts. Nous avons ainsi affaire à « une minorité de spécialistes et une majorité d'amateurs, consommateurs de connaissance sucée à travers une éducation succincte ou à travers les médias. »(Moscovici & Hewstone, 1984, p.541), ces derniers étant poussés dans cette démarche d'appropriation pour des motifs divers, allant « du pur désir de savoir à l'envie de participer, si modestement que ce soit, à la grande aventure de notre temps. »(op. cit. p.544). Les deux auteurs ont également relevé que si la démarche scientifique a originellement consisté en une sorte de rationalisation du sens commun, ce n'est plus toujours le cas dans nos sociétés actuelles : « Cette vision [de la science en tant que « travail d'élucidation et de mise en ordre du savoir populaire »] est pour ainsi dire classique, mais ne correspond pas à la réalité contemporaine. (...) nous nous trouvons à un point où les modes antérieurs de connaissance standard ou populaire ne servent plus à grand-chose. Le propre de la science contemporaine n'est pas de partir du sens commun mais de rompre avec lui et de le bouleverser de fond en comble. Elle détruit pierre par pierre au bulldozer la maison de pensée dans laquelle les hommes ont rangé, génération après génération, le fruit de leurs observations et de leurs réflexions. Et leur vie et leur entourage changent à mesure que change leur esprit. » (op. cit. p.543).

Le sens commun comprendrait donc, en définitive, des formes de sous-produits d'objets scientifiques retravaillés pour s'imbriquer dans les connaissances préalables, imagés, débarrassés des exigences formelles qui incombent à la rigueur de la pensée « savante » et son devoir d'objectivité, mais contribuant néanmoins à modifier, d'une manière plus ou moins importante, la vision du monde de tout un chacun.

1.3.1 La question de la distinction entre univers « réifié » et « consensuel » dans la théorie des Représentations Sociales

Si la théorie des Représentations Sociales a réhabilité la pensée représentative, jusque là qualifiée de « naïve » ou « primitive », il n'en reste pas moins qu'elle « repose sur une distinction entre les univers réifié et consensuel (Moscovici, 1984), qui se greffe sur la distinction entre science et sens commun (Bangarter, 1995). » (Van Bavel & Licata, 2002,

p.82). Ainsi, le savoir scientifique, soumis à des critères de validation stricts, appartiendrait à l'univers réifié, alors que le sens commun est un corpus de connaissances au « *caractère d'évidence irréfutable, de consensus à propos de ce que « chacun sait »*. (Moscovici & Hewstone, 1984, p. 542). Pour certains auteurs, cette opposition systématique entre la science en tant qu'univers réifié, et la représentation sociale correspondant au monde consensuel, pouvait certainement être justifiée aux origines du développement de la théorie des RS, mais doit aujourd'hui être remise en question.

Van Bavel & Licata (2002), dans le cadre de leur recherche sur les représentations sociales de l'économie, exposent notamment l'approche de Bangerter (1995), qui aborde le domaine du savoir expert dans le monde de « modernité avancée » dans lequel nous nous trouvons actuellement, selon une autre perspective. Cet auteur rappelle tout d'abord que ce que l'on considère comme les représentations sociales fonctionnent, d'un point de vue épistémologique, en accord avec une « épistémologie », définie comme une sorte de « *rationalité socialisée* », qui désigne un système de croyances et de normes cohérentes, (une « culture ») partagées par les membres d'un groupe particulier (op. cit. p. 63). Ainsi, la spécificité de la culture d'un groupe par rapport à un autre, fait que ce qui peut être considéré comme du « sens commun » pour un groupe (ou une culture) donné peut ne pas l'être pour un autre.

Partant, la distinction entre connaissance experte et connaissance profane est tout aussi relative. En effet, un groupe comprend généralement des sous groupes, et l'un de ces sous-groupes peut effectivement être considéré comme « expert » par un groupe donné, mais également comme « non expert » par un autre sous-groupe, par rapport au même thème. Le niveau d'expertise serait donc, si l'on peut dire, plus une affaire d'(auto)attribution qu'une donnée « objective ». A partir de ces constatations, Bangerter remet également en cause le rapport entre le contenu du savoir scientifique, et le processus de sa production. Comme nous l'avons dit, Moscovici et Hewstone décrivent la pensée scientifique (ou « informative ») comme le fruit d'un travail logique purement rationnel et objectif, donc différente des caractéristiques propres à la pensée représentative. Surtout, elle aboutit à une seule et unique vérité absolue, existant par elle-même, et donc indépendante du processus qui a mené à sa découverte et des acteurs de sa découverte : elle serait dissociée de son « *système de transport* » (Von Cranach, 1992). Or, pour Bangerter, une vision plus réaliste de la science serait de la considérer comme « *un système social complexe, ou une collection de systèmes interagissants, plutôt qu'une structure théorique désincarnée* »

(Bangerter, 1995, traduit par Van Bavel & Licata, 2002, p. 82). Partant de ce principe, l'auteur souligne tout d'abord qu'il y a une différence, entre la (ou les) « science(s) », considérée comme un objet indépendant de l'individu qui la produit, et les systèmes de « connaissances scientifiques », dans lesquels les individus peuvent s'inscrire ou non, à des degrés divers. Ce n'est effectivement pas la « science », mais bien des individus qui communiquent et qui possèdent plus ou moins de « connaissances scientifiques », qui produisent et échangent de la connaissance. Ensuite, le système du monde scientifique n'est pas composé d'un groupe de chercheurs ayant tous un mode de pensée identique. D'ailleurs, dans la réalité contemporaine du monde scientifique en général, riche de ses innombrables disciplines et sous-disciplines, rares sont les recherches sur un même thème aboutissant à un résultat identique. De ce fait, on peut donc supposer que les méthodes, le langage et les connaissances issues du milieu dit « scientifique » ne sont généralement pas plus homogènes et stables que celles issues d'autres systèmes sociaux, puisque dépendants des personnes (les experts) qui les produisent et les échangent. Dès lors, la distinction faite par Moscovici et Hewstone entre le mode de pensée du savant « professionnel » et celui de l'« amateur » est remise en question. Pour Bangerter, il existe même certaines similitudes, à des degrés divers, entre la construction de toute théorie scientifique et celle de la pensée dite profane. On peut effectivement considérer que le processus de formation des représentations sociales, jusqu'alors propre au cheminement de la connaissance savante vers le savoir populaire, peut également se retrouver au sein même du monde expert. Comme nous l'avons signalé précédemment, le niveau d'expertise attribué à un groupe de scientifiques (ou d'experts) diffère selon la situation. Bangerter (p. 73) cite l'exemple d'un psychologue, qui appartient certainement, d'un point de vue général, au monde des « scientifiques », mais qui ne peut être considéré que comme un profane sur une question d'ordre biologique. De manière semblable, un psychologue peut, en un certain sens, être considéré comme un profane en comparaison à un autre psychologue, sur un problème en psychologie donné. Cela est notamment dû au fait que « *chaque discipline et sous-discipline scientifique possède son propre corpus de connaissances internes et de théories implicites, qui forment le contexte dans lequel leurs théories officielles sont élaborées et exportées vers d'autres groupes scientifiques* » (Bangerter, 1995, p. 73, notre traduction). Ces différences d'ordre « culturel » entre groupes scientifiques, impliquent donc que tel groupe d'expert qui « importe » des théories provenant d'autres disciplines, sous-disciplines, ou courants théoriques que le sien, le ferait en suivant la même procédure

représentationnelle que le profane « s'imprégnant » des théories savantes : en interprétant les données nouvelles pour les intégrer dans son système de connaissances préalables, ou pour reprendre les termes de Moscovici, en rendant « *familier ce qui ne lui est pas familier* ». Mais ce processus se retrouve également au moment où le chercheur, qu'il soit psychologue, sociologue ou économiste, se penche sur un objet propre au monde « profane » et l'observe à travers ses « lunettes » de théoricien, pour en comprendre et expliquer les fondements avec la rigueur méthodique propre à son statut d'expert, mais également avec le langage et selon les règles qui sont propres à sa discipline. Cela consistera, dans cette situation, tout autant à importer des données étrangères à son univers d'expert rattaché à une discipline particulière, en procédant à un remodelage de celles-ci pour les objectiver en concepts et en signes. Cela consistera également à les intégrer dans des catégories, les ancrer dans des connaissances et des concepts préalablement établis à travers l'insertion sociale du chercheur. Il s'agira de leur donner du sens par rapport à une structure logique préexistante, propre à la discipline scientifique et au courant théorique auxquels le chercheur est rattaché, éléments qui constituent en quelque sorte « la culture », le « système de connaissances » du groupe particulier auquel le chercheur appartient. De même, ces connaissances nouvelles issues du monde du « sens commun » modifieront le « déjà là » des connaissances scientifiques, et deviendront des instruments servant à l'interprétation de l'environnement (Jodelet, 1999).

En définitive, selon Bangerter, le processus consistant à « rendre familier ce qui n'est pas familier » ne s'applique donc pas seulement dans le passage du monde scientifique vers le monde de sens commun, mais également d'un monde scientifique à l'autre, et du monde du sens commun, en direction du monde scientifique (Bangerter, 1995, p. 73). De plus, comme nous l'avons dit, la manière dont les éléments nouveaux sont « rendus familiers » pour le monde scientifique est tout aussi hétérogène que pour le monde profane. A l'heure actuelle, il ne serait donc pas approprié d'opposer un monde scientifique en tant qu'univers réifié, « *non biaisé, méthodique et objectif* » (Van Bavel & Licata, 2002, p. 83), avec un monde du sens commun, « *varié, labile et hétérogène* » (ibid.), puisque selon Bangerter, ces deux modes de savoir présentent des similitudes, tant sur le plan fonctionnel que structurel. De plus, l'un et l'autre s'influencent mutuellement : « *cette influence de la société profane vers la science existe en partie parce que la science n'est pas produite par des machines, mais pratiquées par des êtres humains, pour lesquels il s'agit de plus en plus d'une profession, et non d'une vocation (Feyerabend, 1987)* » (Bangerter, 1995, p. 74,

notre traduction). Cette manière originale d'aborder le problème permet d'examiner un savoir expert (ou considéré comme tel) « *sans présupposer qu'il est fondamentalement différent des autres types de savoir* » (Van Bavel & Licata, 2002 p.83), et donc de l'analyser en tant que « représentation sociale experte » d'un objet particulier, ou mieux, « *comme un savoir particulier à un système social donné* » (op. cit. p.84).

2. Le savoir expert en économie comme représentation sociale de l'économie

Ces considérations ont donc permis à Van Bavel et Licata de développer leur « approche théorique des représentations sociales de l'économie »(2002). Le cadre analytique proposé par les deux auteurs aborde les représentations d'un système orthodoxe tel que le savoir économique généralement considéré comme un savoir scientifique, au delà d'une opposition entre la connaissance experte du thème en tant que production de savoir réifié et objectivement validé, et sa connaissance populaire comme savoir consensuel, de « sens commun », comme cela aurait été le cas avec l'approche de Moscovici (1976) et Moscovici & Hewstone (1984). Elle s'inspire de la « *Théorie de l'Agir Communicationnel* » de Habermas (1987).

2.1 Base théorique

2.1.1 la distinction entre système et monde vécu selon Habermas

Dans l'œuvre d'Habermas, on trouve les deux notions qui ont permis à Van Bavel et Licata d'envisager un cadre qui pourrait représenter une alternative à l'analyse traditionnelle de l'univers représentationnel : il s'agit de la différenciation du couple « système » et « monde vécu ».

On retrouve les origines de l'idée de « monde vécu » dans la philosophie de Schütz et Luckmann. On peut considérer le monde vécu comme un ensemble de « modèles d'interprétations » transmis par la culture et organisés à travers le langage. Il est constitué par l'expérience quotidienne. « *c'est la base incontestée de toutes les données existantes ainsi que le cadre incontestable où se posent pour moi les problèmes que j'ai à résoudre* » (Schütz et Luckmann, 1973, p.4, trad. et cit. in. Van Bavel et Licata, 2002, p. 85). Il

fonctionne donc selon le mode de la certitude immédiate, et s'apparente en cela à l'univers consensuel défini par Moscovici. Les représentations sociales profanes constitueraient donc la « *monnaie de connaissance* » du monde vécu (Van Bavel & Licata, 2002, p.86).

Dans le monde vécu, l'intégration sociale repose sur un consensus obtenu par la communication, une « mise en accord » entre les participants à l'interaction. Cette intégration est donc auto-réglée par les individus qui interagissent et qui accordent ainsi leurs conduites en vue d'une compréhension mutuelle.

L'activité « systémique », quant à elle, a pour caractéristique principale son orientation vers un objectif final. C'est une activité que l'on pourrait qualifier de « fonctionnelle », dans la mesure où elle est adaptée de manière rationnelle à un but, indépendamment de la volonté de l'agent à poursuivre ce but. La « fonctionnalité » du système est donc une rationalité externe. L'intégration systémique est obtenue par « *une réglementation des décisions non normatives, qui dépasse la conscience des acteurs.* » (Habermas 1987 ; T. 2 p. 129). De même, l'intégration sociale et les rapports interindividuels à l'intérieur du système ne sont pas régulés et garantis par le langage, comme c'est le cas dans le monde vécu, mais exclusivement par des médiums tels que l'argent et le pouvoir (Van Bavel & Licata, 2002, p. 85). Il est par ailleurs important de remarquer que le concept de « système » ne semble pas devoir être compris au sens de la « théorie systémique ». En effet, la théorie systémique étend le concept de système à toute forme d'ensemble organisé. Un système, en ce sens, peut être un être humain, un État, une société, un animal, etc. Dans le cas qui nous occupe, le concept de système défini par Habermas ne comprend que l'économie, l'État et les structures institutionnelles de la société telles que les administrations ou la science.

Van Bavel & Licata nous disent que dans son ouvrage, Habermas relève tout d'abord que le développement de la modernité dans nos sociétés s'oriente vers un accroissement de la rationalisation, qui pousse peu à peu à la différenciation de sphères d'activités systémiques: ces sphères tendraient de plus en plus à s'autonomiser du « monde vécu » originel, dans lequel l'intégration sociale a lieu. C'est donc à ce moment que s'opère, selon les termes de l'auteur, la « *disjonction du système et du monde vécu* » (Van Bavel & Licata, p. 85). Dès lors, « *système et monde vécu deviennent tellement différenciés qu'ils peuvent avoir une influence l'un sur l'autre* » (ibid.). Le cadre normatif du monde vécu est alors confronté au risque d'être déstabilisé par le cadre de fonctionnalité du système, devenu autonome.

2.1.2 La colonisation du monde vécu

Pour Habermas, dans nos sociétés, les impératifs économiques et administratifs, médiatisés par l'argent et le pouvoir, investissent donc les domaines du monde vécu et les altèrent progressivement, car ils « *empiètent toujours plus profondément sur la reproduction symbolique du monde vécu* » (Habermas, 1987, T.2, p. 404). Une fois les systèmes traditionnels de normes détruits, la colonisation du monde vécu par les impératifs des systèmes techniques est alors possible. Habermas nous fournit dans son ouvrage un exemple concret de ce qu'il entend par « colonisation du monde vécu » par les impératifs des systèmes : « *La tendance à l'extension du droit à des sphères où régnait la règle informelle s'impose dans de nombreux secteurs à mesure que la liberté, la culture, le repos, le tourisme, sont plus ouvertement saisis par les lois de l'économie marchande et par les définitions de la consommation de masse ; que les structures de la famille bourgeoise s'adaptent plus manifestement aux impératifs du système de l'emploi ; que l'école assume plus évidemment la fonction de répartir les chances de travailler et de vivre, etc.* » (op. cit. p. 405).

2.2 Représentations sociales de l'économie dans le cadre d'une distinction entre système et monde vécu

Selon Van Bavel et Licata, la théorie développée par Habermas peut s'inscrire adéquatement dans une analyse des représentations sociales de l'économie, tout d'abord parce que « *l'économie, en tant que telle, comprend un sous-système mû par le médium de l'argent, en contraste avec le monde vécu* » (Van Bavel & Licata, 2002, p.86). Le second point, qui concerne plus directement l'étude des représentations sociales, réside dans le fait que « *la compréhension experte de l'économie est basée sur un modèle mathématique qui décrit et prédit l'activité économique. Mais qu'est-ce que « l'économie » ? Il semble que, pour les experts, il s'agisse d'un système d'actions interconnectées par le médium de l'argent. Leur vision, leur compréhension de l'économie est celle d'un système. De ce fait, les représentations sociales expertes constituent la connaissance de ce système* » (ibid.). Les représentations sociales profanes de l'économie, en revanche, ne s'inscrivent pas dans

le système servant de cadre d'interprétation de l'économie pour les experts, mais, comme nous le disions avec Habermas, dans le « monde vécu », dans les modèles d'interprétations, transmis par la culture, les normes communes, organisées socialement dans le langage et constituées à travers la pratique « naturelle », l'observation et l'expérience du monde.

En se basant sur ce cadre d'analyse, Van Bavel et Licata ont révélé cinq caractéristiques dans lesquelles les visions du « monde vécu » et « systémique » de l'économie se différencient de manière significative :

En premier lieu, les formes de raisonnement diffèrent. La pensée systémique est déductive. Pour expliquer un phénomène, les experts vont du général au particulier : « *se basant sur des propositions théoriques, les experts tissent leur logique avant de proposer des explications de l'activité économique* » (op. cit. p. 91). Dans la pensée du « monde vécu », en revanche, le raisonnement est inductif, il va « du bas vers le haut » : « *en partant d'observations de phénomènes dans le monde vécu pour parvenir à des explications et des conclusions possibles* » (ibid.).

Deuxièmement, du fait de leur représentation de l'économie, qu'ils voient comme un vaste système, les experts considèrent que tous les éléments qui se trouvent dans le système sont connectés entre eux. Dès lors, « *le mouvement d'un de ces éléments (une variable en termes mathématiques) aura un effet sur d'autres éléments et sur le système dans son ensemble* » (op. cit. p. 92). Dans le « monde vécu », en revanche, les phénomènes liés à l'économie ne sont pas interprétés comme des événements insérés dans un ensemble théorique plus vaste dont il faudrait tenir compte, mais comme des faits isolés, déterminés par une ou plusieurs circonstances, concrètement observables dans le monde vécu.

Une autre caractéristique propre à la vision systémique est d'attribuer au système « *la propriété d'agir par lui-même, comme le ferait un individu* » (op. cit. p.94). Le système en lui-même, de même que son évolution, sont objectivés à travers des métaphores mécaniques (les auteurs citent l'exemple de la métaphore du « moteur » utilisée par les économistes pour qualifier l'entreprise privée) ou anthropomorphiques (l'exemple de la « santé » de l'économie, qui comme un être humain, peut être plus ou moins bonne). La vision du monde vécu, à l'opposé, se caractérise par l'absence de métaphores, puisqu'elle base ses explications sur des exemples concrets et directement observés.

D'autre part, la conception systémique de l'économie focalise son attention essentiellement sur le système économique lui-même. La priorité est donnée au maintien de celui-ci,

indépendamment des conséquences éventuelles de son fonctionnement sur le monde vécu : « *Dans la vision systémique, le maintien du système est plus important que tout le reste. D'autres soucis plus proches du monde vécu, tels que la pauvreté et les inégalités, sont bien sûr également pris en compte, mais dans le contexte plus large du système* » (op. cit. p. 93). Le système est donc pris comme unité d'analyse. Dans la perspective « profane », en revanche, l'attention est portée sur les manifestations de l'économie, observables dans le monde vécu, et non pas sur les schémas utilisés par les experts dans leur objectivation du système économique. Pour les experts, leur vision systémique de l'économie est censée être représentative de la réalité (op. cit. p.95), ce qui implique que « *la connaissance du modèle prend forme de vérité, décrivant avec précision ce qui se passe dans l'économie* » (ibid.). De plus, du point de vue des experts, économie et société sont insérées l'une dans l'autre. Dès lors, du côté des experts, « *la logique utilisée pour comprendre l'une et l'autre n'est guère différente* » (op. cit. p. 96). Les deux auteurs citent notamment les travaux de Becker (1974, 1976), caractéristiques d'une application des modèles économiques dans l'explication de la société dans son ensemble, particulièrement sa vision des enfants, qu'il considère comme des « biens durables », ou son appréhension de la famille « *avec son mélange complexe d'amour, de commodité et de frustration* », comme l'équivalent d'une entreprise (Van Bavel & Licata, 2002, p.84).

L'objectivation à travers les métaphores, la focalisation sur le système lui-même, l'ancrage du discours expert dans des modèles mathématique sont constitutifs, comme nous l'avons dit, d'une vision typiquement systémique. Ils impliquent par ailleurs une perception spécifique de la réalité, propre aux experts en économie. Partant, celle-ci comprend également des normes qui diffèrent de celles issues du monde vécu. De plus, le principe de prévalence du système sur la société « réelle », de ses impératifs de maintien voire de croissance exprimés par les experts dans leur conception systémique de l'économie sur les principes moins « rationnels », plus sensibles, exprimés dans la logique du monde vécu, correspondent à ce que Habermas nomme « la colonisation du monde vécu » par les normes systémiques, notamment dans la mesure où les normes et « valeurs » propres au système, devenu autonome, entrent en contradiction avec celles du monde vécu, et finissent par les dominer, voire les remplacer en tant que normes dominantes. Ce processus de « supplantation » s'inscrit dans une évolution historique et sociale que de nombreux auteurs se sont attelés à décrire à leur manière. Nous pouvons citer notamment les travaux de Lebaron (2000), qui explique dans son ouvrages quels ont été, et quels sont encore les

déterminants et les processus de diffusion de la croyance économique dans les différentes sphères de la société.

2.3 Processus de colonisation du monde vécu par les impératifs systémiques de l'économie : Le « prosélytisme de la raison économique »

Selon Lebaron, « *il existe (...), bien au delà du seul système éducatif, un travail très étendu de diffusion des croyances économiques, qui a pour but de les constituer comme des évidences communes, et s'exerce en des secteurs très différents, parfois objectivement ou subjectivement éloignés, de l'espace social* » (op. cit., 2000, p.153). Cette diffusion des préceptes économiques dans les différentes sphères de la société, ainsi que leur légitimation, sont assurées non seulement par les experts en économie, mais également par « *des enseignants, des journalistes, des responsables politiques, administratifs, associatifs, syndicaux ou patronaux, qui, à travers leur action au sein d'univers interdépendants, contribuent tous à faire de l'économie une institution centrale de l'ordre social* » (op. cit. p. 154). Cette diffusion a été et est encore d'autant plus forte, qu'elle s'est faite et se fait le plus souvent de manière inconsciente : « *comme le fait religieux, la croyance économique est à la fois floue et diffuse, imperceptible et omniprésente* » (ibid.). Le champ de production (et de reproduction) des croyances économiques n'est donc pas réductible à un groupe particulier, mais serait, selon l'auteur, « *une entreprise collective menée par des agents situés dans des champs différents, à la fois concurrents et cordonnés, voire intégrés (...) même si les producteurs de croyance économique sont séparés par ce que l'on réduit parfois à des « idéologies » opposées (néolibéralisme, keynésianisme, socialisme, marxisme, etc.), ils participent tous à un même univers et tentent d'y imposer leurs propres croyances économiques : pris dans une lutte pour l'imposition de croyances économiques particulières, ils contribuent tous inconsciemment à faire reconnaître la légitimité de la croyance économique* (ibid.). Ainsi donc, même si les prises de position des agents concernant le système peuvent diverger, ceux-ci ne remettent pas en question la prégnance du système dans la structuration des rapports sociaux, mais au contraire, participent de manière plus ou moins inconsciente, par leurs confrontations entre orientations théoriques, à présenter l'économie comme une donnée naturelle, et ainsi à imposer cet état de fait dans la pensée commune.

Quelle que soit l'orientation théorique des producteurs de la croyance économique, il se sera donc agi pour eux « *de rendre accessible aux citoyens les « lois » économiques qui canalisent les désirs individuels, leur imposent des choix et les soumettent à des calculs rationnels, par opposition aux comportements passionnels et irrationnels caractéristiques, au moins dans la vision dominante, du « peuple »* » (op. cit. p. 155), et cela surtout à partir de la Deuxième Guerre mondiale (ibid.), par tous les canaux de diffusion possible (école, médias...), dans le but « *de (...) faire prendre conscience [aux citoyens] des interdépendances de la vie en commun* » (ibid.), de manière à assurer la cohésion sociale : « *fondée sur des chiffres, des données précises, logique et cohérente, dénuée d'ambiguïté, l'économie est un langage de rationalisation et de civilisation des relations sociales* » (op. cit. p. 156). Comme le relève Lordon (1997), c'est essentiellement par la mathématisation de son discours que la « science » économique s'est donnée à voir comme une science à part entière, neutre puisque « rationnelle », objective et autonome (donc à l'opposé de l'idéologie), et qu'elle a ainsi bénéficié de l'autorité inhérente à un tel statut.

Cette « rationalisation » des rapports sociaux, médiatisés par le « langage » économique, « évacue » ainsi « *les antagonismes ou les oppositions de classes les plus brutales (celles qui s'expriment notamment par des revendications salariales « excessives » et des formes d'action « violentes », telles que la grève) au profit de la négociation, de l'échange d'arguments, de ce que les économistes régulationnistes (...) appellent le « compromis institutionnalisé* » » (Lebaron, 2000, p.155). C'est ainsi que « *l'économie en tant qu'ensemble de savoirs et de savoir-faire nécessaires à l'échange rationnel, participe d'un travail de pacification et d'intégration* » des agents sociaux (op. cit. p.156). Bien plus qu'une simple organisation sémantique du langage, le « *prosélytisme de la raison économique* » (op. cit. p. 154) aura donc également joué un rôle dans la structuration des rapports sociaux. Cela n'aura été possible qu'en générant une logique spécifique entraînant une perception particulière de l'environnement social. Comme l'ont constaté Van Bavel & Licata dans leur recherche, « *à la suite de la colonisation du monde vécu, les perspectives systémiques s'étendent à toutes les sphères de la société, même à celles que l'on considèrerait traditionnellement comme se trouvant en dehors de l'économie* » (2002, p.99). La logique économique (la « vision systémique », selon Van Bavel & Licata) devient alors l'outil, légitime parce que présenté comme « rationnel » et « scientifique », qui encadre la perception de l'ensemble des questions sociales, indépendamment du niveau d'accointance de celles-ci avec la sphère traditionnelle du marché capitaliste. Elle comprend cependant

bel et bien un ensemble « d'idéologies » : « *des systèmes de croyances et de représentations, d'évaluations et de normes, qui doivent justifier et maintenir un ordre établi de rapports sociaux* » (Doise, 1982, p. 33).

3. Les perceptions sociétales

3.1 Les perceptions sociétales comme différentes « grilles de lecture » de la société

L'économie fournit donc aux individus des cadres explicatifs et idéologiques spécifiques leur permettant de comprendre et donner sens au monde qui les entoure.

Staerklé & al. (2003), dans leur recherche sur l'Etat social en Suisse, ont relevé quatre logiques différentes de perception de la société, qui organisent notamment les prises de position sur l'Etat social : Les logiques de « *marché / inefficacité* », d'« *ordre / désordre* », de « *diversité / discrimination* », et de « *justice sociale / inégalités* ». Ces quatre logiques sont organisées autour de deux dimensions : la première divise les perceptions de la société en terme de dynamiques intragroupe et intergroupe. La seconde sépare les enjeux symboliques-identitaires des enjeux matériels-instrumentaux.

Tout d'abord, les auteurs définissent la perception sociétale de type « *marché / inefficacité* » comme « *basée sur des motivations instrumentales* » (op. cit. p. 159). Selon ce type de logique, la compétition constitue la règle dans les rapports entre des acteurs sociaux poursuivant des intérêts incompatibles. La société est perçue comme un seul groupe, dans lequel les positions sociales « *sont déterminées par l'accumulation individuelle de ressources économiques, c'est à dire par la réussite* » (ibid.) et sépare ainsi hiérarchiquement les « gagnants » des « perdants ». L'éthique du travail et la rationalité instrumentale constituent les valeurs prioritaires véhiculées dans ce type de perception de la société. Les attentes liées à ces valeurs supposent l'autosuffisance et l'indépendance individuelle. L'inefficacité, le gaspillage et la paresse constituent, selon cette logique, une menace pour la société. Cette manière de percevoir le monde s'apparente pleinement à la logique propre aux milieux économiques. Comme le relèvent d'ailleurs les auteurs, « *Les institutions fonctionnant selon cette logique ont des objectifs définis par la dynamique*

utilitariste du marché, à savoir les entreprises et les milieux économiques en général, mais aussi, de plus en plus, les administrations publiques » (ibid.). Cette logique est comparable en de nombreux points à la « vision systémique » décrite par Van Bavel & Licata, notamment dans le sens où l'une comme l'autre perçoivent la société comme un tout homogène régi par les règles du marché, que toute personne est censée approuver et respecter, pour le bien du système.

Comme nous avons pu le constater dans les lignes précédentes, la logique de « *marché / inefficacité* » perçoit la société en terme de dynamiques intragroupe.

La perception d'« *ordre / désordre* », quant à elle, articule elle aussi une perception intragroupe de la société, mais avec des enjeux de type symbolique-identitaire, contrairement à la logique « *marché / inefficacité* » dont les enjeux sont d'ordre matériel-instrumental. Elle est « *centrée sur l'ordre et l'harmonie au sein du groupe* » (op. cit. p. 157), assurés par le respect de valeurs supposées communes à l'ensemble des membres du groupe. Cette logique distingue les « bons » membres du groupe, ceux qui se conforment aux valeurs et qui méritent donc d'être récompensés, des « mauvais » membres, qui ne les respectent pas et qui doivent donc être sanctionnés. Tout écart par rapport aux normes n'est pas toléré et est considéré comme une menace pour la cohésion du groupe. Dans cette logique, tout comme dans celle de « *marché / inefficacité* », l'attention est donc plus portée sur l'individu que sur un éventuel groupe d'appartenance.

La logique de « *diversité / discrimination* », quant à elle, comprend une perception intergroupe et est centrée sur des valeurs d'ordre symbolique. Elle « *différencie les groupes sociaux sur la base de critères catégoriels, et cherche à promouvoir une pensée basée sur les identités collectives et la « différence »* » (op. cit. p. 160). La différenciation entre « intragroupe » et « horsgroupe » est à la base des antagonismes. Dans une logique de diversité, « *la menace sociétale provient de l'intolérance, voire de la haine du horsgroupe* » (ibid.). Les attitudes antagonistes, relatives à cette forme de perception sont d'un côté différents types de discrimination et de préjugés, et de l'autre, celles qui « *visent à contrecarrer ces antagonismes symboliques* » (ibid.), à savoir la tolérance et le respect de la diversité. Selon les auteurs, ce type de logique est caractéristique des mouvements politiques identitaires, que ce soit des associations représentant les intérêts des minorités, mais aussi des mouvements d'extrême droite, « *qui eux aussi argumentent en fonction d'un rapport intergroupe, si ce n'est qu'ils construisent la majorité en minorité discriminée* » (ibid.).

La logique de « *justice sociale / inégalités* », enfin, s'articule elle aussi autour d'une perception intergroupe, mais se centre sur des enjeux matériels. Ces derniers « *sont caractérisés par une logique de compétition collective et de domination* » (op. cit. p. 161). Tout comme dans la logique de « *diversité / discrimination* », l'attention n'est pas portée avant tout sur les individus, comme c'est le cas tant dans la logique de « *marché/inefficacité* » que dans celle d'« *ordre/désordre* », mais sur les groupes, qui « *entretiennent des rapports inégaux. La société est stratifiée en catégories (ou classes) « en haut » et « en bas » de l'échelle sociale (Ridgeway, 2001 ; Sidanius & Pratto, 1999). Si l'objectif sociétal consiste à diminuer et à compenser les inégalités sociales, la menace sociétale est constituée par des frontières de classes imperméables et par la reproduction structurelle des inégalités et de la domination* » (ibid.). Les attitudes allant à l'encontre de l'antagonisme des inégalités sociales « *sont la reconnaissance des inégalités structurelles et la croyance en l'idée que certains groupes – dominants- sont privilégiés* » (ibid.). Ce type de perception sociétale est caractéristique des associations luttant contre les inégalités sociales, mais également « *des institutions publiques et un Etat social qui intervient selon les principes de la responsabilité collective et de la solidarité* » (ibid.).

4. Préjugés et stéréotypes

Comme nous avons pu le voir avec Staerklé et ses collaborateurs, les différentes manières de se représenter la société sont notamment déterminées par la perception de celle-ci comme un tout relativement homogène (dans les perceptions intragroupes), ou au contraire segmenté (dans les perceptions intergroupes) et traversé par des conflits. Ceci découle du processus de catégorisation des individus. Tajfel relève que « *La catégorisation renvoie aux processus psychologiques qui tendent à ordonner l'environnement en termes de catégories : groupes de personnes, d'objets, d'événements (ou groupes de certains de leurs attributs) en tant qu'ils sont soit semblables, soit équivalents les uns aux autres pour l'action, les intentions ou les attitudes d'un sujet* » (Tajfel, 1972, cit. in Deschamps & Clémence, 1987, p. 141). Dès lors, les stéréotypes que les individus sont susceptibles d'attribuer à d'autres dépendent également de l'(auto-) catégorisation des individus, puisque « *les individus agissent, notamment, en fonction de leurs appartenances à certains groupes sociaux et ces appartenances à de multiples groupes, collectivités, catégories,*

classes sociales, ont une influence sur les attributions » (Deschamps & Clémence, 1987, p. 141). Les deux types de perception (intragroupe et intergroupe) relevés par Staerklé & al. renvoient également à deux manières d'aborder les relations entre les individus et les groupes par les chercheurs, et plus particulièrement à deux processus distincts de construction de préjugés et de stéréotypes.

4.1 La construction des préjugés et stéréotypes selon les différentes perceptions sociétales

Sherif, en élaborant la théorie des conflits réels, a montré que la menace induite par des rapports de compétition pousse les individus à stigmatiser les horsgroupes. Cette approche se réfère donc à la perception intergroupe, puisque c'est à partir de la reconnaissance préalable, de la part des individus, de l'existence de groupes distincts que s'élabore par la suite un rapport de compétition, menant à une discrimination basée sur la construction de stéréotypes et/ou de préjugés (Sherif, 1967, in Staerklé & al., 2003). Il existe toutefois d'autres approches théoriques plus axées sur les aspects idéologiques de la formation de stéréotypes. Nous pouvons citer par exemple les travaux de Crandall (2000). Ces courants se référeraient plutôt, selon Staerklé et ses collaborateurs, à la perception intragroupe, dans laquelle s'inscrivent les logiques de « *marché / inefficacité* » et d' « *ordre / désordre* ». Les recherches menées selon ces approches théoriques révèlent que les valeurs dominantes sont supposées être universelles, donc partagées et appliquées par tous les individus. « *Dès lors, les antagonismes à l'intérieur du groupe sont indépendants des appartenances catégorielles mais déterminés par les caractéristiques des individus* » (Staerklé & al., 2003, p. 156). Il s'ensuit que la non conformité des individus aux valeurs dominantes est sanctionnée par la stigmatisation ou par l'exclusion. Ainsi, la stigmatisation résulte de la transformation des valeurs dominantes en critères d'exclusion. Par exemple, Crandall (2000) considère que « *les processus qui mènent à la justification de la stigmatisation sont les mêmes ; qu'ils servent à justifier les préjugés raciaux, la discrimination envers les personnes diminuées physiquement (...). Le problème clé est que les idéologies de justifications permettent aux individus de légitimer leurs préjugés, leurs discriminations, et leur rejet des personnes stigmatisées* » (op. cit, p. 128, notre traduction). Ces « idéologies de justification », sont définies par l'auteur comme un ensemble de croyances et de valeurs

qui jouent le rôle de repères pour indiquer aux individus la manière dont le monde devrait fonctionner, et qui servent également « d'échelle », permettant de situer les individus à différents niveaux de « conformité », oeuvrant ainsi également au maintien du statu quo (op. cit.). Selon cette approche, l'attention n'est donc pas portée sur une éventuelle reconnaissance préalable d'appartenance à des groupes différents, mais sur une base normative, conduisant à la hiérarchisation des individus dont le comportement se révèle être plus ou moins conforme aux normes dominantes. Dès lors, l'aspect structurel des inégalités, qui existe de fait, est masqué par la référence idéologique. car la reconnaissance de l'altérité comme un groupe spécifique pourrait également revenir à reconnaître les valeurs de ce groupe, qui pourraient ainsi constituer une alternative réelle aux normes dominantes et risqueraient donc de remettre en question l'ordre social. Par exemple, « *Les membres de groupes dominants et majoritaires ont intérêt à présenter les antagonismes comme un rapport intragroupe, car une telle perception permet d'escamoter le caractère collectif et structurel de l'asymétrie (les inégalités étant dues aux performances individuelles) et/ou de réduire au silence le horsgroupe (car il est déviant et illégitime). La discrimination et les inégalités sociales peuvent alors être ramenées à des processus de différenciation « normaux » à l'intérieur du groupe (...)* » (Staerklé & al., 2003, p. 164). Skitka et Tetlock (1993) ont également relevé l'importance des facteurs idéologiques dans la perception des individus bénéficiant de l'assistance publique. Ils ont notamment montré que les individus partageant une idéologie conservatrice s'accordaient à punir les individus qui violent les normes sociales et les valeurs traditionnelles, mais qu'ils étaient prêts à accepter d'aider les gens, qu'ils soient considérés comme responsables de leur sort ou non, à partir du moment où ceux-ci étaient disposés de manière crédible à se conformer aux normes (op. cit. p. 1220). « L'idéologie conservatrice » décrite par les auteurs comprenait la croyance en l'éthique protestante, elle-même associée au scepticisme quant au principe d'égalité, une tendance à la méritocratie, la norme d'internalité et une orientation politique conservatrice (op. cit. p. 1206). Nous avons donc affaire ici à une perception plus « assimilationniste » de la gestion des problématiques sociales.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons donc dire pour résumer que d'une part, une perception intragroupe de la société (telle que la logique de « *marché / inefficacité* » ou d'« *ordre / désordre* ») mène à une évaluation individuelle, en fonction de la conformité ou non de ces personnes aux normes supposée être partagées par toutes et tous. Dans cette perspective, nous sommes donc dans une logique de consensus face aux normes

dominantes. D'autre part, une perception intergroupe se base sur la reconnaissance préalable de catégories distinctes. Il s'agit ici d'une logique de conflit entre groupes aux intérêts divergents.

II) Les représentations institutionnelles du chômage

Ces considérations théoriques représentent un outil d'analyse utile à la compréhension du mode de traitement par les autorités d'une problématique telle que le chômage, dans la mesure où la logique préconisée par l'Etat oriente sa politique vis-à-vis des personnes au chômage, et qu'inversement, la politique préconisée est elle-même révélatrice d'un certain type de logique propre à l'Etat, et *a fortiori*, à la majorité des individus qui l'ont élu et qu'il représente. En nous basant sur les travaux de Tabin (1998) et Duvanel (2002), nous allons tout d'abord nous intéresser à différentes mesures qui ont été proposées ou appliquées sur le plan politique pour lutter contre le chômage, depuis l'apparition de ce problème jusqu'à nos jours, de manière à déterminer dans quelles logiques sociétales chacune d'entre elles s'insèrent. Nous verrons également à quel titre certaines de ces mesures peuvent se rapprocher de la « vision systémique » décrite par Van Bavel & Licata, et les conséquences qu'une telle vision peut engendrer sur la manière de percevoir les personnes sans emploi.

1. Description et analyse de l'évolution des représentations institutionnelles du chômage

Les perceptions sociétales, les normes et valeurs qu'elles comprennent, les modes de catégorisation sociale qu'elles entraînent, orientent ainsi le regard que l'on porte sur le monde et les individus qui nous entourent, menant à l'évaluation, la stéréotypisation, voire à la discrimination de certains individus, ou groupes de personnes. Une problématique telle que le chômage, plus particulièrement le rapport entre l'Etat et la population des sans emplois, n'échappe évidemment pas à cette règle. Un certain nombre d'auteurs se sont attelés à l'analyse des mesures étatiques en matière de chômage dans le but de faire ressortir les représentations du chômage et des individus au chômage qu'elles renferment.

En ce qui concerne la Suisse, Tabin (1998) énumère trois types de dispositifs de lutte contre le chômage appliqués depuis l'apparition du problème en Suisse, en 1873, en fonction de la vision de la personne au chômage qu'ils véhiculent. « *Chacune de ces mesures est paradigmatique d'une certaine conception du chômeur, plus ou moins responsable, selon les cas, de son état* » (op. cit. p. 210). Il s'agit des « mesures de type structurel : garantir le droit au travail », des « mesures de type conjoncturel : relancer l'économie », et des « mesures visant à venir en aide aux chômeurs ». Comme nous le verrons, chacune de ces trois politiques articulent également des logiques et des perceptions spécifiques de la société.

1.1 Les différents types de mesures de lutte contre le chômage et leurs logiques

En premier lieu, l'auteur cite « *les mesures de type structurel* ». Le but visé par de tels dispositifs est de garantir le droit au travail. Ils reposent sur une conception particulière du rôle de l'Etat. Les personnes qui soutiennent de telles mesures « *postulent que c'est au rôle de l'Etat de garantir l'emploi* » (ibid.). La première mesure de ce type fut proposée par le Parti Socialiste et soumise au vote populaire le 3 juin 1894. L'initiative visait à inscrire dans la Constitution le devoir, de la part de la Confédération, de procurer du travail à toute personne « *capable et désireuse de travailler, mais ne trouvant pas d'emploi* » (op. cit. p. 211). Elle fut rejetée par plus de 80% des votants. Un certain nombre de mesures du même type furent soumises au vote par la suite et furent elles aussi plus ou moins largement refusées par le peuple. Ces différents dispositifs « *sont emblématiques d'une conception qui rend la société responsable de proposer du travail à tous et qui admet de ce fait que le chômage est, du point de vue des individus, involontaire* » (ibid.).

Les partisans de ces mesures conçoivent la problématique du chômage selon les principes de la responsabilité collective. Ils/elles revendiquent le droit universel à accéder au travail pour ceux et celles qui le désirent. Elles s'inscrivent donc dans la logique de « *justice sociale / inégalités* » définie par Staerklé et al., puisqu'elles reconnaissent implicitement la segmentation structurelle de la société, la division entre les individus qui bénéficient d'un emploi et ceux qui en sont privés en raison d'inégalités sociales, et visent à pallier à ces inégalités en intervenant sur l'organisation de la société par la création d'un

nouveau droit. Tabin explique le manque de succès de ces mesures lors de leur soumission au vote populaire par « *la prégnance de l'idéologie du marché dans la vie politique suisse* » (op. cit. p. 212), que Lebaron verrait comme une illustration des effets du « prosélytisme de la raison économique » que nous avons décrite précédemment, ou un exemple de « colonisation du monde vécu » par les impératifs d'un système tel que l'économie de marché, pour Van Bavel & Licata.

« *Les mesures conjoncturelles* », par contre, ont été et sont encore largement privilégiées sur le plan politique. Selon l'auteur, « *pour les partisans de ces mesures, ce n'est pas tant le chômage qui pose problème que le manque de places de travail : la distinction n'est pas de pure forme, elle indique une volonté politique de ne pas mettre l'accent d'abord sur l'aide aux chômeurs, mais sur l'aide à l'économie, sensée, à terme, régler les problèmes du chômage par son développement* » (ibid.). Dans la pratique, il s'agira essentiellement, pour l'Etat, d'allouer des subventions aux entreprises pour des travaux d'utilité publique, dans le but de relancer une économie qui à son tour créera de l'emploi. L'un des derniers programmes d'envergure de ce type, supposés avoir un « effet anticyclique », a été le « programme de mesures spécifiques de politique conjoncturelle », proposé par le Conseil fédéral en 1997 (ibid.). Ces types de dispositifs sont révélateurs d'une vision systémique de la problématique, telle que définie par Habermas et développée par Van Bavel et Licata : D'une part, dans ce type de politique, l'attention se focalise essentiellement sur le système plutôt que sur les individus qui y sont insérés. Le système est donc « l'unité d'analyse ». De plus, on considère que les éléments du système sont interconnectés entre eux : l'action ponctuelle sur une variable du système (le volume de travail) aura un effet bénéfique sur l'économie dans son ensemble, et se répercutera donc sur les autres éléments du système, tel que le marché de l'emploi. Cela signifie également que le système prévaut sur les individus qui y sont insérés : Selon l'auteur, « *dans cette perspective, l'organisation du travail salarié n'est pas mise en cause : le problème de l'emploi doit être résolu par le marché. A l'individu, ensuite, de trouver sa place dans celui-ci* » (op. cit. p. 212). Cette perspective, par conséquent, comprend également une perception individualisante de la problématique de l'emploi. Comme le dit Tabin, « *ce type de politique ne reconnaît pas ou peu de dimension structurelle au chômage* » (op. cit p. 212). Elle exclut donc la reconnaissance d'un groupe de personnes potentiellement victimes du chômage. L'auteur note que « *cette conception, si elle était appliquée à la lettre, rendrait le chômeur seul responsable de son statut* » (ibid.). Dans cette perspective, la position sociale des individus se baserait

exclusivement sur le mérite individuel, et sur leur évaluation selon leur degré d'adhésion aux valeurs de l'éthique du travail et de la rationalité instrumentale, qui sont des valeurs propres à la logique de « marché / inefficacité ». Selon Tabin, les « mesures conjoncturelles » n'ont cependant jamais été appliquées de manière exclusive. « *les différentes forces en présence dans le paysage politique complètent les mesures conjoncturelles par des dispositions visant à aider les chômeurs, reconnaissant ainsi qu'ils ne sont pas seuls responsables de leur situation* » (op. cit. p. 213).

Cependant, ce qui est défini par l'auteur comme « *les mesures visant à venir en aide aux chômeurs* » se sont historiquement déclinées en dispositifs de types différents, qui « *illustrent une évolution dans la manière de concevoir le chômage* » (ibid.), et l'individu chômeur plus particulièrement, notamment dans le degré d'attribution de la responsabilité de sa condition. La question réside notamment dans la différenciation plus ou moins marquée entre la catégorie des chômeurs/euses et celle des pauvres (Demazière, 1992, in Tabin, 1998, p. 213). Cette dichotomie implique deux conceptions différentes de l'aide aux sans emploi qui se sont développées conjointement dès la fin du 19^{ème} siècle : l'une axée sur l'assistance, l'autre sur l'assurance. L'assimilation des chômeurs/euses aux pauvres, explique Tabin, a conduit à une politique d'assistance, permettant de cibler les prestations au niveau individuel, selon le besoin : Dans cette optique, « *l'aide aux chômeurs n'est pas un droit général, mais une assistance particulière, donnée (notamment) sous condition de ressource* » (op. cit. p. 213). D'autre part, l'idée d'assurance a été originairement conçue comme un droit à une compensation lié à la cotisation, « *permettant de reconnaître le côté involontaire du chômage* » (op. cit. p. 214), ainsi que sa dimension collective, et de se distancier ainsi de la catégorie des pauvres, dont la considération était avant tout guidée par des critères d'ordre moral et centrée sur l'individu, perçu comme « déviant ».¹ La conception de base de l'assurance chômage s'approche donc de « l'universalité », et donc de la logique de « Justice sociale », puisqu'elle ne comporte pratiquement aucun autre critère individuel que le principe d'indemnisation proportionnelle à la cotisation (limités

¹ Il importe ici de préciser la différenciation faite par Tabin entre le régime assurantiel, qu'il classe dans les « mesures visant à venir en aide aux chômeurs », et les « mesures de type structurel ». En effet, dans sa typologie, ces dernières consistent en une remise en question totale du système et visent par conséquent à en transformer la structure, alors que la politique d'assurance, dans sa logique originelle, vise uniquement à pallier aux dysfonctionnements du système, sans le remettre fondamentalement en question. Il s'agit donc dans ce cas de mesures que l'on pourrait qualifier de « compensatoires ». Cependant, les deux types de dispositifs reconnaissent effectivement, à la base, l'origine structurelle du chômage.

toutefois à une somme maximale et minimale), sans autre considération, d'ordre moral par exemple.

Dès les années trente, la politique assurantielle sera privilégiée dans l'ensemble de l'Europe, sauf en Suisse. Le faible taux de chômage du pays ralentira fortement le développement de ces mesures, si bien que celles-ci ne se généraliseront à tout le territoire qu'en 1976, date de l'institution de l'assurance-chômage obligatoire dans la Constitution fédérale. Jusqu'à cette date, les mesures d'assistance envers les chômeurs/euses continueront à être organisées. Cependant, Tabin relève que malgré l'adoption d'une politique axée sur l'assurance, « *la conception générale restera ambiguë, parce que fortement marquée par le soupçon envers le chômeur* » (op. cit. p. 215). En effet, explique l'auteur, « *si les chômeurs étaient seulement victimes des circonstances, ils cesseraient d'être définis par des traits moraux et un principe radicalement nouveau s'insinuerait dans l'explication et le traitement de la pauvreté* » (Topalov, 1994, p. 242, in Tabin, 1998, p. 215). Dès lors, les inégalités sociales face au chômage, tout comme le côté involontaire de la perte d'emploi, ne sont jamais totalement reconnus. Dès lors, les mesures mises en place ne se distancient pas totalement de la logique d'« ordre » telles que définie par Staerklé et al., ni de celle de « marché » non plus, puisque la politique de lutte contre le chômage jouera conjointement sur deux fronts : d'une part des mesures conjoncturelles, d'autre part un dispositif assurantiel donnant aux individus chômeurs le droit à une compensation financière, mais sous certaines conditions. En effet, la cotisation seule ne garantit pas le droit à la subvention. Le comportement du/de la chômeur/euse entre également en ligne de compte dans le régime assurantiel tel qu'il a été mis en place dans notre pays. Dès lors, même dans ce type de dispositif, il n'est pas uniquement question de traiter la problématique de manière exclusivement collective, mais également de façon individualisée. La politique de lutte contre le chômage, en évoluant, ne s'est donc pas totalement débarrassée d'un héritage venu du traitement de la pauvreté des siècles passés.

1.2 La LACI : vers un renforcement de la logique de marché et d'ordre

La Loi fédérale sur l'Assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), dont la première version est entrée en vigueur le premier janvier 1984, est en continuité avec cette logique : la LACI reconnaît effectivement bien, « *en général, l'incapacité du marché du travail d'occuper tous les individus, donc la nécessité de pallier par un revenu*

compensatoire à l'absence d'emploi » (Tabin, 1998, p. 210)., dans une logique de « Justice sociale », « *mais elle met en œuvre toute une série de mesures qui montrent que le chômeur en particulier est toujours soupçonné d'être au chômage par sa faute, de ne pas rechercher suffisamment activement du travail, de vivre aux dépens de l'assurance alors qu'il pourrait trouver du travail, en un mot de ne pas mettre tout en œuvre pour trouver un emploi* » (ibid.), dans une logique d'« ordre ».

L'un des buts déclarés de cette loi reste celui de garantir une compensation financière au manque à gagner lié à la perte de l'emploi. Cependant, le droit aux indemnités de chômage n'est garanti à la personne assurée que sous certaines conditions, notamment « *liées à la période de cotisation, dans la logique assurantielle, et au comportement du chômeur (recherche de la « faute » de l'assuré dans la perte d'emploi)* » (op. cit. p. 217). La LACI « *tend également à encourager, par le versement de prestations, des mesures destinées à prévenir et combattre le chômage* » (ibid.). Dans la première version de la LACI, ces mesures dites « préventives » comprenaient notamment des cours, des allocations d'initiation au travail, le versement d'un complément de salaire à l'individu assuré lorsqu'une entreprise acceptait de le prendre et de le former, et des emplois temporaires. Bien que ces mesures n'avaient pas (encore) de caractère obligatoire pour l'assuré/e, elles introduisaient cependant les prémices de la nouvelle logique qui régira le traitement du chômage par la suite : celle de ne pas axer l'aide uniquement sur des prestations financières visant à compenser le manque à gagner lié à la perte de l'emploi, dans une logique de « justice sociale » mais également à réinsérer les personnes dans le monde du travail en agissant de manière ciblée sur les « défauts » particuliers de chaque individu par rapport aux exigences du marché de l'emploi, dans une logique de « marché ».

La LACI est entrée en vigueur à une période où la Suisse connaissait un faible taux de chômage. De 1982 à 1990, le taux de sans emplois n'a jamais dépassé 1%. Par la suite, en revanche, il n'a cessé de grimper, atteignant 4,7% en 1996 (OFS). Dès lors, un certain nombre de mesures urgentes furent mises sur pied par le Conseil fédéral dès 1992, et une transformation majeure de la loi fut débattue, aboutissant au « compromis de Soleure » qui a donné naissance à la deuxième révision de la LACI, en 1995. Les différents articles de la nouvelle loi entrèrent en vigueur entre 1996 et 1998. A partir de 1992, et jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision, le nombre d'indemnités fut progressivement augmenté de 250 à 520 jours pour toute personne ayant exercé une activité lucrative durant 6 mois au minimum, sur une période de deux ans précédant la demande. En outre, deux types différents

d'indemnités furent introduites dans la nouvelle loi : Les « indemnités journalières ordinaires » et les « indemnités journalières spécifiques ». L'âge de la personne assurée entre en ligne de compte dans le nombre maximum d'« indemnités journalières ordinaires » qui lui sont versées. Les moins de 50 ans reçoivent 150 indemnités, les individus âgés entre 50 et 59 ans auront droit à 250 indemnités, tandis que les personnes ayant 60 ans et plus peuvent en toucher 400. Les « indemnités journalières spécifiques », par contre, représentent une innovation majeure dans la conception de l'aide aux personnes au chômage. En effet, ces indemnités ne sont versées à la personne assurée que lorsqu'elle participe à des mesures dites « actives », ou de « marché du travail ». Ces dernières comprennent « *des cours de reconversion ou de perfectionnement, allocations d'initiation au travail (AIT), allocations de formation, reprise d'une activité lucrative indépendante, stage professionnel ou emploi temporaire subventionné* » (op. cit. p.218). Elles s'apparentent donc aux « mesures préventives » de la première mouture de la LACI, en y introduisant cependant un caractère prescriptif. En effet, si l'individu au chômage refuse d'y participer, ses indemnités sont suspendues jusqu'à 60 jours. « *Ensuite, il se verra refuser tout droit à l'indemnité jusqu'à ce qu'il soit disposé à prendre part à une telle mesure* » (ibid.). Comme le relève Tabin, ce nouveau dispositif réintroduit une version modernisée des principes moraux : « *ne peuvent toucher les prestations de l'assurance que ceux qui s'« activent »* » (ibid.). Le droit aux prestations n'est donc plus uniquement garanti par la cotisation. Par ces mesures, il s'est transformé en « *un système qui s'accompagne d'une contrepartie comme nouvelle condition d'admissibilité* » (op. cit. p. 219).

Ainsi, note l'auteur, « *après la reconnaissance du caractère collectif et involontaire du chômage instauré par la loi, et qui existe de fait (...), on en revient à des mesures d'insertions individualisées, dans une pure logique de travail social de lutte contre la pauvreté. Le droit est soumis à contrepartie, plus ou moins rapidement selon les chômeurs, comme si on ne reconnaissait le côté involontaire du chômage que pendant un certain temps, variable selon l'âge du chômeur. Comme si le chômeur était soupçonné de ne pas mettre tout en œuvre, de lui-même, pour trouver un travail* » (ibid.). Or, rajoute Tabin, « *même si tous les chômeurs recevaient les meilleures mesures d'insertion, il resterait du chômage, parce qu'il est dû à des facteurs non individuels* » (ibid.). Ce paradoxe démontre donc la prégnance de la dimension morale dans le traitement du chômage . Il s'agit là d'une tendance, de la part des autorités, à attribuer dans une mesure croissante la

responsabilité de leur condition aux individus sans emploi eux-mêmes, constamment suspectés de ne pas respecter les préceptes liés à l'éthique du travail, et à éviter de remettre en question un système qui est, par son fonctionnement même, la source de ces inégalités. Nous sommes ici encore dans ce que Staerklé & al. définissent comme une perception sociétale d' « *ordre / désordre* », puisque les individus qui ne bénéficient pas d'emploi (et qui sont dès lors « déviants ») sont surveillés et évalués en fonction de leur conformité aux normes dominantes du groupe, considérées comme prescriptives. Le conformisme aux normes (telle que l'« activation », signe de volonté de travailler) donne droit à une aide par le biais des indemnités spécifiques, alors que la déviance à ces normes (le refus de participer aux « mesures actives ») est sanctionnée par la suppression des indemnités.

Nous voyons que la logique de « justice sociale », qui régissait le régime assurantiel à ses origines, voit son influence reculer dans l'élaboration des dispositifs de lutte contre le chômage, notamment dans la mesure où le mode de fonctionnement même du système est de moins en moins remis en question dans la LACI.

Par ailleurs, la définition du concept de « mobilité », donnée par le Conseil Fédéral le 2 juillet 1980, dans son message concernant le projet de la LACI, s'inscrivait déjà dans une idée de prévalence des impératifs systémiques sur le « monde vécu » du/de la chômeur/euse : La mobilité, « *entendue comme disposition et capacité d'accepter positivement les changements et les évolutions, constitue l'une des conditions les plus importantes pour le bon fonctionnement du marché du travail* » (c'est nous qui soulignons) (cit. in Duvanel, 2002, p.50). Cette définition porte avant tout son attention sur le marché du travail, et ne fait pratiquement pas référence aux implications sociales de la mobilité sur l'individu. Celui-ci est encouragé à « *accepter positivement* » les évolutions nécessaires au bon fonctionnement du système, sans autre considération des aspirations de l'individu, ni des conséquences qu'elles peuvent avoir sur sa vie en général. La priorité est donnée au maintien du système, conformément à la « vision systémique ». Au besoin, l'administration peut tout au plus « *aider l'assuré (...) à s'adapter aux mutations de sa vie professionnelle* » (ibid.), notamment dans le cas de la mobilité géographique, en contribuant aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaires, toujours dans une logique d'incitation à un « effort » unilatéral de la part de l'individu pour qu'il se soumette aux exigences du marché.

La problématique du chômage telle qu'elle est traitée par les autorités offre donc une illustration intéressante de l'idée de « colonisation du monde vécu » développé par

Habermas. En effet, si, comme nous le disions précédemment avec l'auteur, l'emploi impose ses exigences aux « structures de la famille bourgeoise », le non-emploi révèle d'autant plus fortement la prégnance des impératifs du système sur le « monde vécu » des individus, du fait de leur responsabilisation croissante face à leur situation, et surtout par les pressions à la réinsertion professionnelle qui leur sont infligés par le biais des dispositifs incitatifs et répressifs.

Comme nous l'avons vu, les « mesures actives » introduites dans la deuxième révision de 1995 comprennent également « les programmes d'occupation », ou « emplois temporaire subventionnés ». D'une durée de six mois en général, ils se déroulent dans des secteurs d'utilités publique n'ayant aucun lien avec l'économie privée, de manière à éviter toute concurrence avec celle-ci. Ils visent notamment, selon l'OFIAMT (1997b, p. 89), à « *faciliter l'insertion, respectivement la réinsertion, des assurés, principalement au moyen d'une relation de travail la plus proche possible d'une activité lucrative aux conditions du marché du travail* » (cit. in Tabin, 1998, p. 220). Dès leurs origines, les « mesures actives » ont notamment visé à « *soutenir le travailleur pris individuellement, là où celui-ci ne parvient plus à suivre le mouvement* » (Message du Conseil fédéral du 2.7.1980, cit. in Duvanel, 2002, p. 50). Comme le dit Duvanel, « *Les chômeurs sont gens déficients : les voici promus au statut d'objets de soins, alors qu'une assurance, en principe, garantit des droits* » (op. cit. p. 50). Tabin relève lui aussi que la mise en place de mesures d'insertion signifie que « *l'absence de travail est expliquée par des carences personnelles face à la situation économique générale, et non par des carences de la société face au travail. Dès lors, les mesures d'insertion peuvent apparaître comme un devoir paradoxal, celui de s'insérer dans un marché du travail qui n'est pas en position d'offrir à chacun un emploi convenablement rémunéré* » (Tabin, 1998, p. 234). Selon l'auteur, ces mesures ont pour effet, au niveau social, « *d'individualiser la position des chômeurs face au marché de l'emploi, de pousser, dans la pratique du chômage, à sa flexibilisation* » (ibid.), de manière à l'adapter le mieux possible aux exigences du marché.

Jusqu'à la fin 1999, indique Duvanel, les programmes d'occupation étaient réglés par des « pseudo-contrats » de travail, proposant un salaire de manière formelle. Depuis le premier janvier 2000, ce n'est plus le cas : les chômeurs/euses reçoivent simplement leurs indemnités de chômage, ce qui fait dire à l'auteur que le système, de par ce fait, penche à nouveau vers une logique d'assistance par le travail qui s'apparente à celle prônée pour le traitement de la pauvreté lors des siècles passés.

De plus, jusqu'à la révision de 1995, les occupations proposées aux chômeurs/euses permettaient de reconstituer un droit à l'indemnité car leur rétribution était considérée comme un salaire, ce qui, selon le même auteur, leur donnait « *une vraisemblance d'emploi, au-delà du simple maintien en activité* » (op. cit. p. 51). Suite à la deuxième révision de la LACI de 1995, les emplois temporaires subventionnés font désormais partie intégrante des prestations « spécifiques » de chômage et ne donnent plus un nouveau droit aux prestations, « *apparaissant ainsi pour ce qu'ils sont, des contre-partie aux indemnités exigible de la part des chômeurs au nom d'une « nouvelle philosophie » prônant « l'activation des dépenses passives », en toute contradiction avec le principe même d'une assurance chômage* »(ibid.).

Cet aspect des dispositifs de lutte contre le chômage révèle de ce fait également une influence croissante de l'idéologie de « *marché /inefficacité* » au sein de l'administration étatique chargée de lutter contre le chômage : Comme nous le disions avec Staerklé et al., l'inefficacité, le gaspillage et la paresse constituent, selon cette logique, une menace pour la société. La mise en place des mesures de « *marché du travail* » entrent également dans ce cadre idéologique, car elles sont non seulement destinées à forcer les chômeurs/euses-« *déviant/es* » à être « *actifs/ves* », en conformité avec la norme de travail, dans une logique d'« *ordre* », mais également à « *activer les dépenses passives* », ce qui introduit une dimension instrumentale supplémentaire à la politique de lutte contre le chômage. En effet, Tabin souligne que dans bien des cas, les emplois temporaires subventionnés ne visent pas uniquement à rendre actives les personnes au chômage dans un but « *éducatif* », mais également (voire surtout) à rentabiliser les dépenses qu'elles génèrent en les utilisant comme une « *armée de réserve* » dans des secteurs manquant de main d'œuvre : « *L'OFIAMT encourage d'ailleurs à répondre à la pénurie de personnel dans les hôpitaux, homes pour personnes âgées, homes médicalisés et pour les soins à domicile via des programmes d'ETS* » (OFIAMT, 1997b, in Tabin p.227). Les objectifs des dispositifs de lutte contre le chômage tels que l'encouragement à la mobilité ou les programmes d'occupation ne sont donc de loin pas exclusivement guidés par des motivations sociales ou morales telles que la formation, la réinsertion ou même l'éducation par le travail, mais également définis par ce que Staerklé et al. appellent « *la dynamique utilitariste du marché* » (Staerklé et al., 2002, p. 159).

L'esprit dans lequel la troisième révision de la LACI (acceptée via référendum par le peuple en novembre 2002 et entrée en vigueur le premier janvier 2003) a été élaborée

révèle une influence encore plus explicite de la logique de « marché » dans la politique de lutte contre le chômage. L'un des buts déclarés de cette révision a été de rendre le dispositif de financement de l'assurance « *insensible aux aléas de la conjoncture* », en le concevant « *de manière à couvrir les prestations de l'assurance aussi bien lorsque la situation économique est favorable que lorsqu'elle bat de l'aile. Il vise en particulier à éviter, en cas de détérioration de la conjoncture et de difficultés sur le marché du travail, que les pouvoirs publics ne doivent fournir des contributions supplémentaires et relever le niveau des cotisations, ce qui entraînerait un renchérissement malvenu du facteur travail* » (SECO, 2003, p. 4). Il s'agit donc, dans cette logique, d'adapter l'activité de l'Etat en matière d'aide aux chômeurs/euses, de manière à ce qu'elle réponde aux exigences du marché avant tout, également dans une perspective d'efficacité. Dans la pratique, la révision comprend entre autre la réduction du taux de cotisation à l'assurance de 1%, passant ainsi de 3 à 2%, toujours dans le but de « *rendre le facteur travail moins onéreux* » (op. cit. p.3).

Selon Duvanel, la troisième révision de la LACI s'est également largement inspirée des résultats d'une recherche sur la problématique du chômage de longue durée effectuée par George Sheldon², « *sous la direction de l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi et pour le compte du Fonds de compensation de l'assurance-chômage* » (Sheldon, in Duvanel, 2002, p. 77), et publiée dans la revue « La vie économique ». Cette recherche visait à établir « *les raisons qui déterminent le chômage de longue durée en Suisse* » (Sheldon, 1998, p. 46). Sheldon constate en premier lieu qu'en Suisse, « *le législateur renonce à prendre des mesures radicales par souci du bien-être matériel [des personnes au chômage], bien qu'il connaisse en partie les causes de ce chômage grâce (...) aux expériences d'autres pays.(...)On sait pourtant, par des recherches menées à l'étranger, que plus on allonge la période d'indemnisation, plus on favorise l'émergence du chômage de longue durée* » (ibid.). L'auteur stipule cependant que durant la période allant de 1990 à 1995, le chômage de longue durée était majoritairement dû aux carences individuelles des individus chômeurs par rapport aux exigences du marché de l'emploi.

² George Sheldon est un économiste d'orientation néoclassique orthodoxe (Duvanel 2002, p. 78). Il est Professeur d'économie nationale et directeur de l'institut de recherche sur le marché de l'emploi et l'économie industrielle au Centre des sciences économiques de l'université de Bâle. Entre autres collaborations avec l'administration fédérale, le Département Fédéral de l'Economie lui doit notamment sa participation à une commission d'experts chargée de la révision de la loi sur la formation professionnelle en 1998, à l'évaluation scientifique de la politique active du marché du travail en 2000, et en 1998 encore, son étude sur le chômage de longue durée, à laquelle nous nous référons ici, qui a servi « d'arrière fonds théorique » à la troisième révision de la LACI (op. cit., p. 80).

Dès la deuxième révision de la LACI, le problème aurait été en partie résolu grâce à l'introduction des mesures dites « actives », utilisées à cette époque « *à bon escient, c'est à dire pour les réels groupes à problèmes* » (op. cit. p. 48). Cependant, Sheldon relève également que les prolongations de la période d'indemnisation qui se sont succédées entre 1992 et 1997 ont « *accru le risque individuel de chômage de longue durée d'environ 27% et la part des chômeurs de longue durée de plus de 70%* » (ibid.). En effet, l'auteur part d'un postulat théorique évoquant « *quatre facteurs [qui] déterminent en principe l'émergence du chômage de longue durée* » (op. cit. p. 47). L'un de ces facteurs comprend « *les conditions institutionnelles telles que le régime de l'assurance-chômage, les prescriptions de droit du travail, de salaires minimum, etc.* » (ibid.). En effet, « *un régime d'assurance trop généreux* » conduit les personnes au chômage à avoir « *des exigences en matière d'emploi contraires au marché* » (ibid.). Par ailleurs, les prolongations successives de la durée d'indemnisation « *ont coûté extrêmement cher (...)* Voilà qui ne témoigne pas d'un usage économe des moyens financiers » (op. cit. p. 48). Sheldon relève également que « *la fixation de salaires minimum* » empêche les individus sans emploi « *d'accepter un travail moins bien payé* » (ibid.) et préfèrent dès lors (ou, selon l'auteur, « *sont obligés de* ») rester au chômage plutôt que d'accepter un tel emploi. Sheldon constate aussi que « *même compte tenu d'un grand nombre de circonstances accessoires et de caractéristiques individuelles, les perspectives d'un chômeur de trouver un emploi dans le mois qui vient diminuent avec la durée du chômage, tombant en deux ans de 18% à environs 6%* » (op. cit. p. 48). Ce phénomène est compris dans un second facteur théorique avancé par Sheldon, qui déterminerait le chômage de longue durée : il s'agit du chômage lui-même. En effet, selon ce postulat (appelé « *negative duration dependence* » dans la littérature anglo-saxonne (ibid.)), « *les perspectives d'emploi d'un chômeur diminuent avec la durée du chômage* », soit parce que « *la longue période de chômage amoindrit ses qualifications professionnelles* », soit parce que « *les employeurs présument qu'un long chômage trahit des défauts particuliers* » (op. cit. p. 47).

Dès lors, selon l'auteur, « *la politique de l'emploi doit (...)* se donner pour objectif de réinsérer les chômeurs le plus rapidement possible. Cela exige (...) une période d'indemnisation nettement limitée (...). En outre, il faut faire en sorte que le travail, même mal payé, soit financièrement plus attrayant que le chômage subventionné par l'Etat » (op. cit. p. 48).

Les conclusions de la recherche scientifique de Sheldon se retrouvent effectivement dans la troisième révision de la LACI, puisque le nombre d'indemnités est passé de 520 à 400 (sauf pour les personnes ayant plus de 55 ans et celles qui touchent une rente de l'assurance-accidents et de l'assurance-invalidité), de manière, selon les dires du SECO, à « *adapter la durée d'indemnisation aux besoins réels* », puisque « *les mesures du marché du travail entrées en vigueur suite à la révision de 1995 permettent de réinsérer plus rapidement et plus durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail* » (SECO, 2003, p. 4), conformément aux constatations de Sheldon. La recherche d'efficacité maximale des ressources mises à disposition par l'Etat, recommandée par l'auteur, est ici bien visible. Par ailleurs, la durée de cotisation donnant droit aux indemnités a été fixée à 12 mois au lieu de 6, dégageant ainsi « *des économies de quelques 415 millions de francs* » (ibid.), et permettant également de prévenir « *un « tourisme du chômage »* [c'est à dire un afflux d'étrangers ressortissants de l'Union Européenne profitant de l'Accord sur la libre circulation des personnes pour venir toucher les prestations de l'assurance chômage suisse] *qui pourrait coûter quelque 150 millions de francs par an à la Suisse* » (ibid.). Il s'agit là encore pour l'Etat d'assurer « *le principe de la proportionnalité entre contributions et rétributions* » (Staerklé et al., 2002, p. 159), conformément à la logique de marché, en faisant en sorte que les personnes n'ayant pas cotisé suffisamment longtemps à l'assurance-chômage Suisse ne puissent pas en « profiter ». En outre, les mesures de réinsertion dans le marché de l'emploi ont été renforcées, en instaurant dans la loi au niveau fédéral l'obligation pour l'individu au chômage d'accepter tout travail convenable qui lui est proposé (LACI, 2003, Art. 17.3), et « *l'obligation, lorsque l'autorité compétente le lui enjoint, de participer aux mesures relatives au marché du travail propres à améliorer son aptitude au placement* » (op. cit., Art. 17.3a.). Cette troisième révision se base donc, selon le SECO, sur les expériences faites dans les années 90, qui « *ont montré l'importance d'une politique de marché du travail flexible et libérale ainsi que l'utilité d'une assurance-chômage axée sur la réinsertion rapide et durable des chômeurs* » (SECO, 2003, p. 5). Ainsi, la politique de lutte contre le chômage se donne, par la contribution d'experts en économie tels que Sheldon, une légitimité scientifique reposant sur ce que Van Bavel & Licata (2002) définissent comme une « conception systémique » de l'économie. En effet, comme nous avons pu le voir, au niveau du raisonnement, la pensée d'un expert en économie tel que Sheldon procède de haut en bas, de manière déductive. L'auteur expose d'abord la logique de ses postulats théorique (les facteurs

déterminants *en principe* l'émergence du chômage de longue durée) sur lesquels il s'appuie par la suite pour proposer des mesures dans la lutte contre le chômage de longue durée. Par ailleurs, l'auteur se focalise avant tout sur les impératifs du système dans son exposé des mesures à prendre pour lutter contre le chômage de longue durée : il s'agit comme nous l'avons vu, de ne pas susciter, « par un régime d'assurance trop généreux, des exigences en matière d'emploi contraires au marché ». Dès lors, dès soucis liés au « monde vécu », comme par exemple la mise au ban de personnes se trouvant en fin de droit suite à la réduction du nombre d'indemnités, ne sont pas pris en compte dans l'analyse systémique. La primauté du système, mais aussi les liens qui connectent les éléments du système sont également visibles dans la troisième révision de la LACI présentée par le SECO, notamment en ce qui concerne la baisse du taux de cotisation de 3 à 2% : « *Cette diminution du taux réduira de quelque deux milliards de francs le montant global perçu auprès des travailleurs et des employeurs ; cet argent devrait aiguillonner la consommation et les investissements. L'abaissement du taux de cotisation aura pour autre avantage de rendre le facteur travail moins onéreux et, ainsi, de renforcer l'attrait de la Suisse en tant que place économique* » (SECO, 2003, p. 3). Nous voyons ici, comme Van Bavel & Licata, que le mouvement de l'un des éléments du système est supposé avoir un effet sur d'autres éléments et sur le système entier. De plus, le maintien, voire le développement du système économique helvétique prévaut sur tout le reste, et constitue un centre d'attention privilégié pour la troisième révision de la LACI.

1.3 L'expertise économique en matière de chômage : l'approche néoclassique orthodoxe

Comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédent, les théories expertes en économie occupent aujourd'hui une place prépondérante dans l'analyse et les prises de décision politiques liées à la lutte contre le chômage. Les « facteurs déterminant du chômage de longue durée » exposés par Sheldon dans son étude, par exemple, trouvent leurs origines dans les théories économiques du travail d'inspiration néoclassique. Cordonnier (2000) nous explique que celles-ci, reposant sur des modèles mathématiques, conçoivent le travailleur comme un « *individu rationnel* », ayant pour but premier de « *maximiser son bien-être, en procédant à des échanges* » (op. cit. p. 17). Celui-ci, entre

autres, échange « *les services producteurs de son capital humain, c'est à dire l'exercice pendant une durée déterminée des facultés créatrices de richesse de ce capital humain* » (op. cit. p. 19) contre un salaire, qui lui servira à « *consommer des biens qui lui procurent de l'utilité (de la satisfaction, du bien-être)* » (op. cit. p. 18) qui compensera le temps de « loisir », c'est à dire de non-travail (également source d' « utilité ») que le/la travailleur/euse a sacrifié durant ses heures de travail. Dès lors, « *le travailleur va arbitrer entre l'utilité que lui procure la consommation et l'utilité que lui procurent les loisirs* » (p. 21) pour déterminer rationnellement, « *pour un taux de salaire donné, quelle quantité de travail il est prêt à offrir (en vue d'atteindre un certain niveau de consommation) et, corrélativement, quelle quantité de loisirs il désire conserver* » (ibid.), toujours dans le but de maximiser son bien-être. Cela implique que plus le salaire proposé par l'employeur/euse est élevé, plus le/la travailleur/euse est disposé/e à sacrifier du temps de loisir pour du travail.

Partant, le fait de fournir aux travailleurs/euses la possibilité de toucher un montant donné de prestations de chômage sans qu'il/elle ait besoin de renoncer à du temps de loisir le/la « désincite », dans sa logique rationnelle, à travailler pour un salaire inférieur au montant des prestations. Par conséquent, les employeurs/euses ne peuvent embaucher des travailleurs/euses qu'en leur versant un salaire supérieur au montant des prestations. Cependant, comme les ressources financières des employeurs/euses sont limitées, et que ceux/celles-ci n'ont aucun intérêt à payer une heure de travail à un montant supérieur ou égal à ce qu'elle peut leur rapporter s'ils/elles veulent engranger des bénéfices, ils/elles se refuseront d'engager tous/toutes les demandeurs/euses d'emploi à un tel salaire.

C'est à partir de modèles théoriques de ce type que Sheldon a pu établir scientifiquement que « *les conditions institutionnelles peuvent favoriser l'apparition du chômage de longue durée en retardant la sortie du chômage, (...) parce qu'elles entretiennent chez les chômeurs, par un régime d'assurance trop généreux, des exigences en matière d'emploi contraires au marché (...)* » (Sheldon, 1998, p. 47). En effet, un régime d'assurance « généreux », selon la théorie, incite les demandeurs/euses d'emploi à ne pas travailler en dessous d'un certain salaire que la plupart des employeurs/euses n'ont ni l'intérêt, ni les moyens de verser. Dès lors, les personnes au chômage préfèrent rationnellement retarder leur sortie du chômage plutôt que d'accepter de sacrifier leur temps de « loisir » pour obtenir un salaire qui ne leur permettrait pas de consommer autant qu'ils ne le peuvent avec des prestations de l'assurance chômage obtenues sans sacrifier de « temps de loisir ».

En conséquence, la solution proposée par l'auteur pour éradiquer le chômage de longue durée consiste à « *faire en sorte que le travail, même mal payé, soit financièrement plus attrayant que le chômage subventionné par l'Etat* » (op. cit. p. 51).

Comme nous avons pu le constater, une expertise économique telle que celle de Sheldon, bien qu'elle soit reconnue à part entière comme « scientifique », n'échappe pas non plus à certains présupposés qui tendent à infléchir le regard porté sur la société en général, et sur les chômeurs/euses en particulier. Comme nous l'avons vu avec Tabin, le fait de soupçonner constamment l'individu chômeur de ne pas faire suffisamment d'efforts pour trouver un emploi trouve une partie de ses origines dans les logiques qui orientaient le traitement de la pauvreté lors des siècles passés. Cependant, celui-ci peut également trouver une autre légitimité plus scientifique que morale dans l'expertise économique, puisque celle-ci, en développant ses théories du « choix rationnel », a établi comme principe, immuable parce que « scientifique », l'idée que toute personne tend généralement et naturellement à n'être attirée que par l'oisiveté et l'intéressement financier (Cordonnier, 2000). Pourtant, ce postulat théorique, comme de nombreux autres produits de la « science » économique, ne sont pas sans rappeler certains « savoirs » issus du « sens commun » : « *Qui n'aura reconnu, à travers les savantes constructions de l'économie du travail, les solides vérités qui charpentent les colloques patronaux, les éditoriaux de la presse économique et jusqu'à nos plus intimes convictions sur « la nature des choses ». Ne raconte-t-il pas, finalement, ce que nous croyions déjà savoir : que l'assistance engendre la paresse, que le poids des charges sociales est dissuasif, (...) etc* » (Cordonnier, 2000, p. 105). Si l'on suit l'idée de Moscovici (1976) et Moscovici & Hewstone (1984), nous pourrions émettre l'idée que ces « intimes convictions sur « la nature des choses » », évoquées par Cordonnier seraient « *un produit second, retravaillé, des recherches scientifiques* » en économie (Moscovici, 1976, in Moscovici & Hewstone, 1984, p. 544). Cependant, Cordonnier remet en question cet état de fait : « *Est-ce simplement que le mythe savant [ndla. : les théories de l'économie du travail] descend par capillarité irriguer jusqu'à la dernière maille du tissu social, dans la forme forcément dégradée sous laquelle elle y parvient ? Où est-ce, tout autant, sinon plus vraisemblablement, qu'il s'agit bien d'un mythe, c'est-à-dire d'une production collective, dont la rationalisation est nécessairement l'œuvre de quelques grands clercs, mais dont l'imagination n'a d'autre source que la psychologie des foules, d'où elle voudrait croire qu'elle est parvenue à s'extraire ?* » (Cordonnier, 2000, p. 106). Bangerter relevait précédemment que le rapport

d'influence entre le « sens commun » et une science « contemporaine » telle que l'économie n'est pas unilatéral : « *la science n'est pas imperméable au reste de la société. Il y a et il y a toujours eu une influence de la société profane vers la science* » (Bangerter, 1995, p. 74, notre traduction). C'est notamment le cas pour la science économique. Cependant, en comparant celle-ci à un mythe, Cordonnier évoque également de manière concrète le pouvoir qu'exerce aussi, en retour, le discours savant de la science économique sur la représentation de la société, tant dans les institutions politiques et administratives que dans la population : « *Tout comme la magie est bien une « idée pratique », pour reprendre les termes de Mauss, le mythe est une représentation normative de l'être ensemble, qui dit comment la communauté doit s'y prendre, concrètement, pour se conformer à l'image qu'elle se donne d'elle-même. Le mythe énonce bien ce qu'il faut faire, et pourquoi il faut le faire. (...) On ne comprendrait rien à la marche des affaires économiques, si l'on perdait de vue cette dimension essentielle du mythe comme idée pratique. Car les théories du chômage (...) se consolident effectivement dans une représentation du monde orientée vers l'action politique, dont les effets sont partout visibles.* » (Op. cit. p. 106).

Nous avons vu précédemment avec Lebaron (2000) que l'économie constitue bien ce que Cordonnier appelle « une représentation normative de l'être ensemble » : Des « *lois économiques qui canalisent les désirs individuels, leur imposent des choix et les soumettent à des calculs rationnels* » (Lebaron, 2000, p. 155), mais aussi un système de valeurs, un ensemble d'« idéologies », orientant tant les rapports sociaux que « l'action politique », notamment celle qui traite de la problématique du chômage. Avec Crandall (2000) et Skitka & Tetlock (1993), nous avons également appris que celles-ci peuvent être utilisées comme base à la justification de la discrimination des individus non conformes à ces normes. L'exposé des différents dispositifs mis en place pour « lutter » contre le chômage, et particulièrement les mesures comprises dans la LACI, ainsi que leurs répercussions sur les personnes sans emploi, nous le pensons, ont largement illustré cet état de fait.

Cependant, comme nous l'avons annoncé dans notre partie introductive, l'existence d'attitudes discriminatoires envers les personnes au chômage, basées sur des préjugés négatifs adressés à leur encontre, n'a pas échappé à l'attention du Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures du canton de Genève (DEEE). C'est d'ailleurs à ce titre que le département « communication » de l'Office Cantonal de

l'Emploi genevois (OCE) a été chargé de mettre sur pied une campagne de sensibilisation visant à lutter contre ce phénomène, et l'a lancée en janvier 2005. L'analyse de cette campagne constituera donc le sujet des chapitres suivants de notre travail.

2. Partie empirique

2.1 Présentation de la campagne de sensibilisation « pour en finir avec les préjugés sur les chômeurs »

Selon le président du DEEE, Carlo Lamprecht, les préjugés véhiculés à l'égard des personnes au chômage constitueraient un frein à leur réinsertion professionnelle, dans le contexte économique actuel (I), p. 3). Le département de la communication de l'OCE a donc été chargé de mettre sur pied une campagne intitulée « finissons-en avec les préjugés sur les chômeurs ! ».

L'ambition de cette campagne est d' « aller à l'encontre des préjugés, des amalgames et des discours généralisateurs sur les chômeurs. Elle veut susciter une prise de conscience et une remise en question plus forte chez les employeurs et auprès du grand public en général. » (II), p.2). Elle vise par conséquent à « changer la vision, l'image traditionnellement associée au demandeur d'emploi » (ibid.) en agissant sur trois éléments :

- l' « image (démystifier, « descléroser » et valoriser l'image du chômeur),
- l' « attitude : (inciter les employeurs à s'intéresser davantage à la main d'œuvre inscrite à l'OCE, à mieux considérer les CV de candidats au chômage, à ne pas systématiquement mettre de côté les dossiers de tels candidats) »
- la « connaissance (information) : « Non, le chômeur n'est pas de la main-d'œuvre 'second hand' / non, les chômeurs ne sont pas des profiteurs, etc. ». « Nous avons des compétences et des qualités à mettre à disposition des employeurs. » » (ibid.).

Il s'agit donc, dans cette campagne, de transformer les mentalités et les attitudes liés au chômage et aux individus chômeurs chez toutes les personnes supposées être concernées

par le problème, et plus particulièrement chez les « employeurs », de manière à les rendre conformes à l'idée que s'en fait l'OCE. A ce titre, elle se révèle donc être un objet d'analyse intéressant pour la psychologie sociale, et tout particulièrement pour les Représentations Sociales.

La campagne se présente sous la forme de huit slogans différents. Ils ont été diffusés par le biais d'affiches publicitaires disposées dans les rues de Genève et sur les transports publics, sur des diapositives dans les cinémas, ainsi que dans des annonces dans la presse. Sur les huit messages, deux d'entre eux s'adressent à la population en général, tandis que les six autres sont destinés aux entreprises (Cf. II), p. 3-5).

2.1.1 Démarche de réalisation de la campagne

La campagne a été élaborée par le département communication de l'OCE, en collaboration avec l'agence de conseil en communication « Lunic ». Celle-ci a notamment été chargée d'élaborer la conception graphique, d'émettre une appréciation sur les messages proposés par le département « communication » de l'OCE pour la campagne, ainsi que sur son pré-concept (Cf. Annexe Y)). Dans un premier temps, les membres du département de la communication de l'OCE ont effectué un « brainstorming » visant à dresser une liste des « idées reçues » sur les individus chômeurs, qui constituent un « *frein psychologique* » à l'embauche de ceux-ci, une autre des « *causes de perte d'emploi (non « fautives* ») », une troisième liste des « *causes pouvant justifier la durée du chômage* », et une quatrième regroupant les « *bonnes raisons d'engager un demandeur d'emploi* » (Cf. Annexe X)). La responsable du département communication de l'OCE, Catherine Pollo, nous a expliqué durant un bref entretien le 26 avril 2005 que les individus chômeurs, « *même s'il s'agit de gens* », sont un « *produit souffrant d'une mauvaise image* », et que le but de cette campagne a été de « *valoriser l'image des chômeurs pour mieux les « vendre » aux entreprises* ».

Les phrases paraissant sur les affiches ont été élaborées sous forme de réponse à des préjugés supposés être attribués aux individus chômeurs (cf. Annexe Z)), issus du brainstorming initial.

2.1.2 Contexte dans lequel s'inscrit la campagne

La campagne lancée par le DEEE s'inscrit dans un contexte de pénurie d'emploi. En effet, le canton de Genève détient depuis plusieurs années le plus fort taux de chômage de la Suisse. Il avoisine aujourd'hui les 7.5%. Dans sa conférence de presse du 17 janvier 2005, Carlo Lamprecht, directeur du DEEE, explique que l'une des raisons pour lesquelles les personnes inscrites au chômage peinent à retrouver un travail réside dans le fait que les employeurs/euses évaluent le/la candidatE au chômage en se focalisant avant tout sur son statut (« *L' « étiquette » du chômeur véhicule un lot d'images négatives* » (I), p. 3)), et tendent dès lors systématiquement à écarter les dossiers des candidatEs inscritEs au chômage (II), p. 2).

Ce type de perception, selon le DEEE, n'est plus en phase avec la réalité actuelle :

« Aujourd'hui, les amalgames et les discours généralisateurs sur les chômeurs ne doivent plus être tolérés. A compétences égales, un chômeur ne devrait pas subir de discrimination simplement en raison de son statut » (I), p. 2).

Selon le DEEE, le contexte socio-économique aurait profondément changé ces dernières années :

« Pour faire face aux exigences et aux défis de l'économie, les entreprises doivent être capables de remettre constamment en question leurs stratégies, leurs objectifs et leurs modes de fonctionnement, dans des délais toujours plus courts. Les licenciements qui découlent des restructurations et des réorganisations auxquelles les employeurs procèdent régulièrement en sont le reflet. Sans oublier les cas de faillites d'entreprises observés quotidiennement »
(I), p.3).

Dès lors, dans une telle situation, « *la perte d'un emploi n'est plus un phénomène marginal* » (ibid.). Cette constatation n'échapperait toutefois pas non plus à un certain nombre d'« employeurs », conscients que « *les soubresauts de la machine économique peuvent conduire les plus performants à s'inscrire au chômage* » (ibid.). Pourtant, même dans une situation de chômage élevé, « *les tabous et les préjugés sont encore très présents aujourd'hui* » (ibid.). Ces « tabous » et « préjugés » auraient par ailleurs « *un effet psychologique négatif sur les chômeurs : culpabilisation, dévalorisation, manque de*

confiance et de reconnaissance. Ils ne favorisent pas le développement d'un état d'esprit positif, pourtant nécessaire à toute personne en situation de recherche d'emploi. » (ibid.).

2.2 Analyse de la campagne

A l'aide des outils théoriques présentés dans les chapitres précédents, nous analyserons tout d'abord le brainstorming. Celui-ci, comme nous le verrons, devrait nous fournir certains éléments qui nous permettront d'identifier ce que l'on pourrait appeler « l'ancrage idéologique » de cette campagne, c'est à dire le système normatif à partir duquel elle a été élaborée. Nous nous concentrerons ensuite sur les slogans de la campagne proprement dits (Cf. II), p. 3-5). En nous intéressant à leur contenu ainsi qu'à la manière dont ils ont été construits, nous tenterons de dégager les différentes dimensions abordées dans les messages adressés aux « employeurs », de manière à déterminer quel genre de représentation de l'individu chômeur le DEEE attribue au groupe des « employeurs », et quelle « image » du/de la chômeur/euse le DEEE tente de propager dans cette population. Nous verrons ensuite dans quelle mesure ces représentations et « images » s'insèrent dans les différents types de perception sociétale présentés par Staerklé & al. (2003), et ce qu'elles impliquent au niveau de la formation de préjugés à l'encontre des personnes au chômage. Nous nous pencherons enfin sur les messages adressés au « grand public », leurs conséquences possibles sur le rapport entre les personnes au chômage et les individus salariés en général, compte tenu de la situation du marché du travail dans lequel ces populations sont insérées.

2.2.1 analyse du brainstorming

Le brainstorming initial de l'équipe « communication » de l'OCE (Annexe X)) nous fournit des éléments importants sur l'esprit dans lequel a été créée la campagne. Comme nous l'avons dit précédemment, le « brainstorming » se divise en quatre parties. La première vise à énumérer les idées reçues négatives généralement associées à la population des sans emploi par les « employeurs », et qui constituent donc des « freins psychologique » à l'embauche de personnes au chômage. La seconde regroupe les raisons pour lesquelles une personne peut se retrouver au chômage de manière « non fautive ». La troisième, « *les causes pouvant justifier la durée du chômage* ». Les trois premières parties

du brainstorming nous font comprendre qu'il s'est tout d'abord agi pour l'équipe « communication » de l'OCE de développer l'idée que, « *dans la majorité des cas, le demandeur d'emploi n'a pas la maîtrise de la situation* » (Annexe X) p. 2). La quatrième est la plus intéressante : elle comprend dix « *bonnes raisons d'engager un demandeur d'emploi (à compétences égales avec un candidat non demandeur d'emploi)* ». Les quatre premières raisons évoquées dans cette partie font clairement référence au profit que l'entrepreneur peut tirer de la situation dans laquelle s'est trouvée l'individu privé d'emploi, sur le plan psychologique : il s'agit de la « *reconnaissance et de l'estime envers l'employeur* » qui lui a fourni du travail, de la « *flexibilité, souplesse et adaptabilité au poste de travail* », la « *stabilité* », la « *loyauté et fidélité* » dont ferait certainement preuve une personne ayant vécu l'expérience du chômage et ne souhaitant sans doute pas la renouveler.

Les cinquième, huitième et dixième « bonnes raisons » se réfèrent à l'utilité de l'expérience du chômage sur le plan des compétences : Il s'agirait tout d'abord, selon l'OCE, d'une « *opportunité [pour l'individu demandeur d'emploi] pour se requalifier* ». Le passage au chômage donnerait également la possibilité aux institutions de « *« calibrer » le demandeur d'emploi grâce aux mesures d'insertion* », de manière à ce qu'il réponde mieux aux besoins du marché du travail, et donc de l'entreprise qui choisirait de l'embaucher. La recherche d'emploi représenterait enfin une « *expérience positive* », dans la mesure où il s'agit d' « *un « travail » qui maintient en contact avec le marché de l'emploi* ».

La sixième et la neuvième raison évoquent la « maturité » acquise par la personne chômeuse durant sa période sans emploi : le chômage constitue une « *opportunité pour faire le point sur sa situation (introspection)* », permettant ainsi une « *meilleure perception* » de soi, chose que les personnes « *en emploi* » n'auraient pas le temps (ni l'« opportunité ») de faire. L'individu chômeur, « *confronté au marché de l'emploi* », aurait également « *une meilleure perception de ce dernier* », et serait par conséquent « *moins « naïf »* ». Il est ici difficile de saisir de manière objective le sens donné au terme « naïf » dans cette phrase. Bien qu'il s'agisse d'une interprétation personnelle et non exhaustive, nous nous permettons néanmoins de mettre en lien cette « naïveté » évoquée par l'OCE avec les conseils que Mme Pollo, lors de notre bref entretien, nous a donnés pour notre éventuelle future recherche d'emploi : elle nous a affirmé que « *dans le contexte actuel, il ne faut pas croire naïvement que l'on peut trouver un emploi en ayant des prétentions trop élevées* », que « *le plus important est de s'insérer dans le monde*

professionnel le plus rapidement possible, quitte à accepter un travail peu ou pas gratifiant et pouvoir grimper les échelons par la suite », car de nos jours, « *il faut savoir reculer pour mieux sauter* ». Etre « moins naïf » face au marché de l'emploi pourrait donc vouloir dire, selon l'OCE, avoir des exigences « réalistes », notamment en ce qui concerne la nature du travail proposé, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve actuellement le marché de l'emploi.

La septième raison, enfin, se réfère aux profits que l'entreprise peut obtenir en terme d'image. En effet, l'embauche de personnes au chômage, selon l'OCE, est signe d'un « *engagement social de l'entreprise* ». L'engagement d'une personne sans emploi ferait donc d'elle une « *entreprise citoyenne* ».

La quatrième partie du « brainstorming » nous donne donc une indication relativement claire sur l'esprit dans lequel a été élaborée cette campagne. La démarche préconisée s'apparente effectivement à une opération de marketing, comme en témoigne d'ailleurs la collaboration avec « Lunic S.A. », une agence privée spécialisée dans la création et la diffusion de campagnes publicitaires. Dans cette campagne, il s'est bien agi, comme nous l'a confié Mme Pollo, de vanter les « qualités » exploitables d'un produit auprès d'une clientèle désireuse d'acheter la meilleure marchandise au meilleur prix. Cet « esprit » est particulièrement perceptible dans le slogan N°6 :

« un chômeur qui a du se battre... est un employé plus motivé ».

D'après ce que nous a confié Mme Pollo lors de notre entretien, ce slogan est considéré comme « *l'un des meilleurs* » par le DEEE, et devrait être réutilisé par la suite dans un prospectus destiné à relancer la campagne directement auprès des entreprises.

La manière dont l'OCE conçoit la problématique de la lutte contre le chômage présente par ailleurs des similitudes avec la « vision systémique » telle qu'elle est définie par Habermas et développée par Van Bavel & Licata. Comme nous l'avons vu, ce qui pourrait être considéré, en termes de « monde vécu », comme une situation de détresse psychologique liée à la perte d'un statut social, acquiert une « utilité » dans un système dont l'activité est rationnellement orientée vers un but, le profit maximal. Dans cette perspective, l'individu demandeur d'emploi est considéré avant tout en fonction de son apport matériel au système, dont les impératifs prévalent sur toute considération liée au

« monde vécu » des individus, notamment celles qui entreraient en contradiction avec les exigences du système. Nous pouvons donc constater comme Van Bavel & Licata que le système, « *détaché du monde vécu, n'est plus assujéti à sa structure normative. (...) Dès lors, puisque des impératifs systémiques infiltrent le monde vécu à travers le processus de colonisation, ses valeurs et sa morale traditionnelle sont foulées du pied. A leur place, une nouvelle moralité systémique émerge, où les attitudes et les actions qui contribuent au maintien du système sont acclamées, alors qu'elles seraient sans doute réprouvées dans le monde vécu* » (Van Bavel & Licata, 2002, p. 97). En effet, les deux auteurs relèvent que dans le monde vécu, « *Il est sans cesse question de dignité, de solidarité, de respect, etc., valeurs qui ne sont pas toujours prises en compte dans les visions systémiques* » (ibid.). L'évolution du rôle donné à l'administration chargée de traiter le problème du chômage, entre ses origines et nos jours, est bien visible à l'office cantonal de l'emploi Genevois. Ce qui était autrefois conçu avant tout comme un dispositif assurantiel destiné à compenser le manque à gagner d'un individu perdant son emploi (Tabin, 1998) s'est transformé, notamment depuis l'introduction de la LACI, en une institution étatique essentiellement au service de l'efficacité du système économique, chargée entre autre de « calibrer » les individus sans emploi, tant sur le plan de leurs qualifications qu'au niveau psychologique, en vue de les fournir au marché, selon ses besoins.

Le brainstorming nous révèle également que la volonté du DEEE est de changer la manière dont le chômage est perçu : Il ne doit plus s'agir pour les « employeurs » (principale cible de la campagne), ni pour les personnes au chômage, ni pour la population en général non plus, d'interpréter la perte d'un emploi de manière totalement négative, mais de la considérer comme un passage normal, voire intéressant, en terme d'« utilité », pour l'économie. Cet aspect du chômage, selon l'OCE, n'est malheureusement pas (encore) suffisamment considéré dans notre pays :

« Alors que dans d'autres pays européens le chômage dans le parcours professionnel fait partie de la norme, et est parfois même valorisé, c'est loin d'être le cas chez nous » (Annexe Y, p.1).

Dans le chapitre suivant, nous verrons donc de quelle nature est la perception que les « employeurs » ont des individus chômeurs, selon le DEEE.

2.2.2 Analyse des messages de la campagne adressés aux entreprises

Nous l'avons vu dans la présentation de la campagne, les « employeurs », selon le DEEE, « *mettent systématiquement de côté les dossiers de tels candidats* [ndla : les personnes au chômage] ». Au niveau des processus socio-cognitifs, ils fonctionneraient donc selon une logique intergroupe: Les « employeurs » se focaliseraient en effet en premier lieu sur le groupe d'appartenance (le groupe des « chômeurs ») de la personne candidate à l'emploi, qu'ils considèrent donc comme homogène, pour ensuite attribuer à ce dernier les « images négatives » et l'infériorité de statut qui sont rattachées à ce groupe et ainsi justifier leur pratique de discrimination à son encontre.

Le concept de la campagne élaboré par le département communication de l'OCE se base sur un jeu d'affirmations qualifiées de « préjugés », qui regroupent des explications de la situation des sans emploi, des préjugés ainsi que des attributions de responsabilité. Les slogans présentés dans les affiches visent à répondre à ces affirmations (Cf. II) p.3-5). Les contenus de ces deux listes d'affirmations opposées (préjugés *versus* slogans) devraient nous permettre de dégager les principes qui organisent la représentation de l'individu chômeur au DEEE. Nous avons tout d'abord procédé à la segmentation des « préjugés » en unités (P) pour en retirer le sens de chacun :

P 3a : « ne sont pas ce que je cherche »

P 3b, 4b, 8c : « second hand »

P 4a : « sa faute »

P 5 : « (plusieurs mois car) personne n'en veut »

P 6 : « pas motivés »

P 7a : « fainéants »

P 7b : « profiteurs »

P 8a : « le/la moins bon/ne dans son secteur »

P 8b : « pas les meilleurs »

Nous avons fait de même avec les slogans (S) inscrits sur les affiches, en réponse aux préjugés :

- S 3 : « milliers de compétences »
- S 4a : « aléas de l'économie »
- S 4b : « performants »
- S 5 : « (plusieurs mois car) besoin de temps »
- S 6a : « qui se bat »
- S 6b : « employé plus motivé grâce à exp. chômage »
- S 7a : « travailleur »
- S 7b : « à la recherche d'un nouvel emploi »
- S 8 : « cadre supérieur »

En opposant les « préjugés » à leurs « réponses » respectives inscrites sur les affiches, nous avons ensuite pu dégager trois dimensions qui organisent l'argumentation du DEEE concernant les personnes au chômage : La première, que nous avons nommée « responsabilité », regroupe les unités faisant directement allusion à la responsabilité personnelle de l'individu chômeur, par opposition à l'absence totale de responsabilité et l'évocation de la fatalité. La seconde, « qualités/compétences », comprend les unités se référant aux aptitudes de l'individu par rapport aux exigences du marché du travail. La troisième dimension, que nous avons nommé « comportement », rassemble les unités évoquant les comportements de l'individu au chômage, plus ou moins conformes aux principes de moralité.

1) Responsabilité

- « sa faute »/« plusieurs mois car personne n'en veut » VS « aléas de l'économie » (pas de responsable)/« plusieurs mois car besoin de temps » (chance)

2) Qualités / compétences

- « second hand »/« ne sont pas ce que je cherche »/« le moins bon dans son secteur »/« pas le meilleur » VS « cadre supérieur » (potentiel)/ « milliers de compétences »/ « performants » / « employé plus motivé grâce à exp. chômage »

3) Comportements

- « fainéants »/« profiteurs »/« pas motivé » VS « travailleur »/« à la recherche d'un nouvel emploi » (actif)/« qui se bat » (pour retrouver un emploi)

Sur le plan de leur logique, les slogans de la campagne présentent les individus au chômage comme tout aussi conformes aux normes que les personnes bénéficiant d'un travail, voire même potentiellement plus adaptés aux exigences du marché de l'emploi que ces dernières, puisque comme nous l'avons vu dans l'analyse du brainstorming, la période de chômage offre l'occasion de « calibrer » les personnes inadaptées en fonction des besoins des entreprises, tant sur le plan psychologique qu'au niveau des compétences professionnelles. Il s'agit dès lors, dans cette campagne, d'assimiler le groupe des « chômeurs » à la catégorie de référence des « non chômeurs », et donc de réfuter une perception basée sur une logique « intergroupe », en présentant les personnes privées d'emploi comme « méritantes » car dotées de qualités « matérielles » (dans une logique de « marché ») et comme ayant un comportement conforme aux normes qui assurent l'ordre social (dans une logique d' « ordre »). La campagne vise donc à déplacer la perception qu'ont les « employeurs » des individus chômeurs d'une logique intergroupe (de discrimination et d'inégalité dans le cas de la perception attribuée aux « employeurs ») à une logique intragroupe (d' « ordre » et de « marché » dans le cas de la perception souhaitée par le DEEE), puisque les personnes supposées être discriminées de par leur appartenance catégorielle sont décrites comme étant, à la base, conformes aux normes et aux exigences du marché, donc tout à fait adaptées au système.

Tableau 1.

Transformation de la représentation de l'individu chômeur, selon le modèle de perceptions sociétales (Staerklé & al., 2003)

	Symbolique	Matériel / Instrumental
Intragroupe	<p>Ordre/Moralité</p> <p>Individus chômeurs conformes aux normes du monde du travail : « travailleur » / « à la recherche d'un nouvel emploi »(actif) / « qui se bat »</p>	<p>Marché/Mérite</p> <p>Individus chômeurs dotés de qualités utiles à la productivité : « milliers de compétences » / « performants » / « employé plus motivé grâce à exp. chômage » / « cadre sup. »(ambition, potentiel)</p>
Intergroupe	<p>Discrimination</p> <p>Groupe des « chômeurs » considérés par les « employeurs » en fonction de leur statut et écartés systématiquement. (« Chômeur = étiquette qui véhicule un lot d'image négatives »)</p>	<p>Inégalités</p>

En ce qui concerne les personnes sans emploi qui ne se conforment pas aux normes, on constate cependant que dans la logique du DEEE, leur discrimination demeure légitime, non plus sur la base de leur appartenance catégorielle, mais en fonction de leur (non-) conformité à la norme. Carlo Lamprecht y fait d'ailleurs ouvertement référence lors de la présentation de la campagne à la presse :

« Il ne s'agit pas de faire croire que tous les chômeurs sont parfaits, ni de nier qu'il existe des personnes qui profitent du système des indemnités, qui ne sont pas suffisamment motivées, ou qui présentent des problèmes particuliers. J'ai d'ailleurs demandé à mes services d'accroître les contrôles et les sanctions contre de tels abus. » (I), p. 2)

Les individus chômeurs en général seront donc désormais plus étroitement contrôlés, et les « déviants », ceux qui « profitent du système », qui manquent de motivation ou qui

présentent d'autres « problèmes particuliers » seront plus sévèrement punis, alors que les « bons chômeurs », ceux qui sont disposés à se conformer aux normes, auront droit à « l'aide » de l'OCE. Nous nous trouvons donc également dans ce que Staerklé & al. ont décrit comme une perception sociétale de type « *ordre / désordre* », comprenant une logique intragroupe centrée sur l'ordre au sein du groupe, assuré par le respect des valeurs supposées être partagées par toutes et tous. Ce type de raisonnement correspond également au processus de discrimination des personnes bénéficiant de l'assistance publique décrit par Skitka et Tetlock (1994). Celui-ci est basé essentiellement sur des facteurs idéologiques : les individus partageant une idéologie conservatrice s'accordent à punir ceux qui ne respectent pas les normes sociales supposées être universelles, et sont prêts à aider les individus disposés à se conformer aux normes.

Dans son analyse de la LACI, Duvanel révèle par ailleurs que « *Schnapper avait identifié dans le cadre français un type de chômage « hyperactif » (ou un comportement typique qu'elle nomme « chômage différé ») répandu particulièrement parmi les cadres dans les premiers mois de « mise hors circuit », caractérisé entre autres par un investissement très fort de la recherche d'emploi. Le temps consacré à cette occupation (...) peut devenir tel que « la recherche d'emploi demande plus de temps et de compétence que l'exercice d'un métier » (Schnapper, 1981). Le fait est que le comportement imposé par le haut à l'ensemble des demandeurs d'emploi correspond étrangement à la théorisation spontanée des cadres en chômage observée par Schnapper. Mais ce « modèle » est-il adapté à la situation ? Pour la grande majorité, non ; pour les cadres eux-mêmes, ce n'est pas sûr – Schnapper constate qu'il est d'application limitée dans le temps » (Duvanel, 2002, p. 73). Néanmoins, le « prototype » de chômeur/euse tel qu'il est présenté dans la campagne ressemble également au « chômeur cadre » décrit par Schnapper : Il s'agit notamment, comme nous l'avons vu, d'individus dotés de nombreuses compétences, pouvant avoir le potentiel de devenir cadre (!), performants, et de « chômeurs qui se battent » pour trouver un emploi. Il serait dès lors légitime d'imaginer que les caractéristiques positives attribuées aux individus au chômage dans les slogans de la campagne n'auraient pas uniquement pour effet éventuel d'« améliorer l'image » des personnes sans emploi, mais risqueraient également d'avoir pour résultante la propagation d'une représentation, un modèle particulier d'individu chômeur auprès des « employeurs » et du « grand public » en général, que les personnes sans emploi, plus étroitement surveillées, seront dès lors tenues*

de suivre, sous peine d'être non conformes, et de risquer ainsi d'être considérés comme des « déviantes » qui seront sanctionnées de manière accrue.

Dans notre analyse, nous constatons que dans cette campagne, il n'est jamais question d'évoquer l'aspect structurel des disparités sociales en terme d'emploi, pourtant bien visibles dans les faits : Par exemple, selon les données de l'Office Fédéral de la Statistique, en 2004, les personnes de moins de 25 ans et les personnes de nationalité étrangère ont été les populations les plus touchées par le chômage³. Cette thématique n'est pas abordée dans la campagne, et est même, d'une certaine manière, occultée, puisque d'après le DEEE, n'importe qui peut être touché par le chômage, quel que soit son sexe, son origine professionnelle, son âge ou sa qualification :

« Cette population [de personnes au chômage] est constituée d'hommes et de femmes, ayant exercé des fonctions aussi bien d'employés que de cadres, répertoriés dans toutes les catégories d'âges, en provenance de l'ensemble des secteurs professionnels, et présentant tous les niveaux de qualification. Bref, on retrouve au chômage « Monsieur et Madame Tout le Monde » » (I), p. 4).

Dans sa démarche, l'OCE reconnaît donc bien les inégalités liées au statut professionnel (« chômeur » ou « non chômeur ») lors de la recherche d'un emploi, puisque c'est précisément ce genre d'attitude que les « employeurs » sont censés devoir changer. Cependant, dans la campagne, on semble partir du principe que la discrimination des « employeurs » envers les personnes au chômage se base sur une différenciation catégorielle entre les personnes bénéficiant d'un emploi et l'ensemble de celles qui en sont privées, sans pour autant s'interroger sur les fondements sur lesquels ont été construites ces catégories : le système du marché de l'emploi.

En effet, dans la description du contexte dans lequel s'inscrit la campagne faite par Carlo Lamprecht, les licenciements apparaissent comme la conséquence inéluctable du développement économique, d'un marché « des plus concurrentiels et des plus attractifs de Suisse », fait de « défis » et « d'exigences », et jamais comme la résultante de rapports sociaux inégalitaires, puisque organisés en fonction des intérêts des groupes dominants. Le marché, dans lequel s'insère l'emploi, est perçu comme une donnée quasi naturelle

³ en 2004, le taux moyen de chômage Suisse des 15-24 ans était de 5.1%, de 4.2% pour les 25-39 ans, de 3.3% chez les 40-54 ans, et de 3.2% pour les personnes âgées de 55 ans et plus. En ce qui concerne le taux de chômage par nationalité, il était de 2.9% pour les Suisses, contre 7.1% pour les Etrangers (OFS, 2005).

(« *les aléas de l'économie* » dans le slogan N° 4), donc intangible, et n'est donc pas remis en cause. Le mode de résolution de la problématique du chômage ne semble jamais apparenté à des réformes structurelles plus globales. Dans la démarche de la campagne, il n'est donc jamais question d'adapter le fonctionnement et les conditions du système aux individus, mais bien les individus au fonctionnement et aux conditions du système, notamment en tentant de « normaliser », voire de banaliser le chômage.

Dès lors, le « discours » de la campagne ne remet jamais en question les logiques qui ont mené à la discrimination des chômeurs/euses ; celle de « marché » et d' « ordre ». Celles-ci consistent d'une part à valoriser la compétition entre les individus et légitimer ainsi les inégalités entre ceux qui « gagnent » et ceux qui « perdent ». Ces valeurs sont d'ailleurs « *particulièrement appréciées* » et « *occupent une place centrale* » dans « *la moralité systémique* » (Van Bavel & Licata, 2002, p. 97). D'autre part, elles visent à évaluer les individus en fonction de critères normatifs supposés être partagés par tous, et ainsi à justifier les sanctions dirigées contre les personnes qui ne s'y conformeraient pas.

Ces logiques sont même d'une certaine manière renforcées, puisque la campagne fixe une image « prototypique » (Staerklé et al., 2003) de l'individu chômeur censée être la représentation officielle d'une certaine réalité, celle du « chômeur » telle qu'elle transparait dans « le comportement imposé par le haut à l'ensemble des demandeurs d'emploi » par le biais de la LACI. Dès lors, les individus qui n'entrent pas dans ce cadre peuvent d'autant plus légitimement continuer à être discriminés par les employeurs/euses, voire sanctionnés par les autorités. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le DEEE, tout en insistant notamment sur le fait que la population des « chômeurs » « est constituée d'homme et de femmes », ne parle néanmoins que « du chômeur » ou de l'« employé » dans sa campagne, et jamais de « la chômeuse », qui n'est certainement pas mieux valorisée que « le chômeur » dans le marché de l'emploi .

2.2.3 Analyse des messages adressés au « grand public »

La campagne élaborée par l'OCE vise également à lutter contre les préjugés circulant au sein du « grand public » à l'encontre des personnes au chômage (II) p. 3). Suivant la même procédure que pour les messages adressés aux entreprises, les personnes qui ont conçu la campagne ont opposé des « préjugés », stipulant que « le chômage ne me

concerne pas » et que « les personnes qui sont au chômage sont des « cas à part » », à deux slogans, l'un disant qu'à Genève, le chômage n'arrive pas qu'aux autres, et un autre affirmant que toutes les personnes actives ont été un jour en recherche d'emploi. Le premier message vise donc à expliquer au « grand public » qu'à Genève, quiconque risque de perdre son emploi et de se retrouver ainsi au chômage, et que par conséquent, tout le monde est concerné.

Le deuxième message illustre l'idée que les individus au chômage sont à la recherche d'emploi comme l'ont été toutes les personnes actives, et donc qu'ils ne sont en rien différents des personnes bénéficiant d'un travail, qu'ils ne sont pas « des « cas à part » ».

Outre le fait qu'ils ne s'adressent pas prioritairement au groupe des « employeurs », mais au « grand public », ces deux slogans se différencient également des six autres par le fait qu'ils ne contredisent pas des préjugés, attributions de responsabilité envers les personnes au chômage ou explications sur les raisons pour lesquelles celles-ci se retrouvent dans cette situation, mais des évocations sur le positionnement de l'individu non chômeur par rapport aux personnes au chômage.

Par ailleurs, ces slogans ne se situent pas non plus dans le même contexte, dans la mesure où ils n'interviennent pas au cœur d'une relation de domination directe, comme c'était le cas pour le rapport entre employeurs/euses et chômeurs/euses, mais dans une relation de compétition entre individus au statut différent ; personnes chômeuses et non chômeuses, insérés dans une situation où les ressources (les places de travail dans le canton de Genève) sont fortement limitées.

Il s'agira donc, dans cette partie, d'analyser les effets éventuels de tels messages sur la perception du « grand public », en tenant compte du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Ces slogans, dans la même idée que les messages destinés aux entreprises, visaient originellement à réfuter la différenciation catégorielle entre « chômeur » et « non chômeur » opérée par le « grand public », c'est-à-dire de l'ensemble de la population, dans le but de lutter contre les préjugés à l'encontre des personnes sans emploi. Cependant, nous pensons que dans un contexte de forte compétition tel que le marché du travail genevois, le fait de déclarer à la fois que le chômage peut frapper tout le monde sans distinction, et que les personnes au chômage sont tout aussi « compétentes », « performantes », voire même « plus motivées » que les personnes actives, n'aura pas pour effet de « mettre fin aux

préjugés à l'encontre des chômeurs », mais risquera de renforcer un sentiment de menace sur leur propre emploi, que les personnes actives, vraisemblablement, éprouvent déjà.⁴

Or, selon Stangor & Crandall (2000), la perception d'une menace provenant d'un hors-groupe peut être à l'origine de sa stigmatisation. Les deux auteurs distinguent deux types de menace : les menaces « réelles » (ou « matérielles »), et les menaces « symboliques ». « *Certaines stigmatisations proviennent de menaces réelles : les membres d'un hors-groupe peuvent menacer de réduire l'accès à certaines ressources limitées, par exemple lors d'une guerre ou d'une compétition pour de rares postes de travail (...)* » (op. cit. p. 79, notre traduction). En ce qui concerne les menaces symboliques, elles portent sur des critères moraux ou politiques. Dès lors, « *la stigmatisation vient de la violation de valeurs telles que croyances religieuses, la valeur du travail ou du « fair play » (...). Dans la majeure partie des cas (...), les deux types de menaces sont jumelées* » (ibid.). Selon Stangor & Crandall, la stigmatisation aurait pour fonction première la réduction du sentiment de menace sur soi (op. cit. p. 73).

Dans le cas qui nous occupe, les personnes pourraient donc ressentir deux types de menaces agissant conjointement : l'une, que l'on pourrait qualifier, avec Stangor & Crandall, de « réelle », serait dirigée contre leur propre emploi, dans une situation de pénurie. L'autre, plus « symbolique », viserait leur perception du monde, et plus particulièrement leur vision de l'ordre social dans un contexte méritocratique. A ce propos, les deux auteurs relèvent notamment les travaux de Lerner (1980), sur la croyance en un monde juste. Cet auteur a constaté que « *les gens tendent fortement à croire en un monde juste et équitable, et qu'ils sont prêts à défendre un tel point de vue s'ils sont confrontés à des contre-exemples* » (in Stangor & Crandall, 2000, p. 77). Pour illustrer ces propos, ils citent en particulier les travaux de Crandall, Britt & Glor (1999). Ceux-ci ont montré dans leur expérience que des personnes confrontées à un article parlant d'un individu ayant contracté le virus HIV suite à une transfusion sanguine présentaient par la suite un plus haut degré de croyance en un monde juste, en comparaison avec un groupe de contrôle. Ils en déduisent donc que « *lorsqu'un état socialement stigmatisé apparaît être injustement acquis, un observateur peut réagir comme s'il était en dissonance avec un certain nombre*

⁴ En effet, le « Sorgenbarometer » annuel réalisé par l'institut Gfs de Berne pour le compte du Crédit Suisse indique qu'en 2004, le chômage a constitué la première préoccupation de 69% d'un échantillon représentatif de 1000 personnes résidant en Suisse (Gfs, 2004).

de cognitions apparentées avec la justice et l'équité, ce qui à son tour pourrait servir à justifier et accentuer la stigmatisation » (Stangor & Crandall, 2000, p. 78).

Les membres de l'équipe « communication » de l'OCE, lors de la conception de leur campagne de sensibilisation, se sont limités au fait que les personnes bénéficiant d'un emploi tendent à la fois à projeter « une image négative » sur les individus au chômage, et à les considérer comme différents, « à part ». Cependant, ils ne se sont ni interrogés sur les origines de ces attitudes de la part du « grand public », ni sur les réactions possibles de celui-ci, dans le cas où sa « vision du monde » serait contredite.

Comme Stangor & Crandall, nous pouvons supposer, en tenant compte du contexte, que des personnes bénéficiant d'un emploi peuvent être menées à stigmatiser les personnes au chômage et à émettre des préjugés négatifs à leur encontre dans le but de réduire, voire de supprimer le sentiment de menace que ceux-ci peuvent représenter sur leurs croyances en un monde juste, dans une perspective « symbolique », ainsi que sur leur emploi même, dans une perspective « réelle ».

Dès lors, la campagne, en présentant les individus au chômage comme à la fois non responsables de leur situation, conformes aux normes du système et tout aussi « performants », voire « plus motivés » que les personnes bénéficiant d'un emploi, risque d'avoir un effet contraire à celui escompté : celui d'accroître le sentiment de menace chez les personnes actives, tant sur le plan « symbolique » que « réel », et donc de les pousser, par réaction défensive, à stigmatiser d'autant plus les personnes au chômage.

III) Conclusion

Les experts en économie, par le biais du « prosélytisme économique », ont vu leur « science » devenir, aux yeux de bon nombre d'agents sociaux, un outil capable non seulement d'expliquer les phénomènes économiques en tant que tels, mais également l'ensemble des rapports sociaux, jusqu'au comportement individuel lui-même. C'est notamment sous l'influence des modèles théoriques issus de cette « science » que sont prises la majeure partie des décisions politiques en matière de chômage. Il n'empêche que cette « science », bien qu'elle ait acquis une légitimité considérable, ne « fonctionne » pas comme une science telle que définie par Moscovici et Hewstone : Si, au niveau de sa représentation sociale, la science économique pourrait effectivement être considérée

comme ayant un statut « réifié », il n'en est pas de même d'un point de vue épistémologique, car elle est loin d'être indépendante de son « système de transport » : Elle renferme bon nombre de présupposés et d'idéologies construits socialement. Dès lors, lorsque la « science » économique est mobilisée (tant par les professionnelLEs que par certainEs « profanes » qui l'ont (ré)insérée dans leur système de connaissances) pour fournir des explications, évaluer et prendre des décisions face à une problématique telle que le chômage, elle ne contribue pas seulement à « rationaliser » les perceptions du chômage issues du « sens commun ». Elle les oriente également à l'intérieur d'un cadre spécifique qui, à mesure que la « science » économique se diffuse et acquiert une légitimité croissante, « colonise » plus profondément les pôles idéologique et explicatif du « monde vécu » et finit par les remplacer, devenant ainsi le mode « naturel » d'interprétation et de gestion des rapports sociaux. Le pôle idéologique de l'économie établit notamment comme norme la compétition interindividuelle, sur laquelle les individus peuvent s'appuyer pour justifier les inégalités sociales entre ceux qui « gagnent » et ceux qui « perdent », à l'intérieur du marché de l'emploi, par exemple. Le pôle explicatif de l'économie, quant à lui, fournit une représentation spécifique du comportement humain : celle de l'« individu rationnel », qui peut mener « professionnelLEs » de l'économie ou « profanes » (qu'ils fassent partie du « grand public » ou qu'ils soient élus par ce dernier pour siéger dans des institutions politiques), à douter légitimement de la volonté des personnes privées d'emploi de « sacrifier » leur temps de « loisir » au travail pour un « salaire » dont elles « bénéficient » déjà en touchant leurs indemnités. Les dispositifs de gestion, de surveillance et de coercition à l'encontre des personnes sans emploi, mis en place notamment dans le cadre de la LACI, donnent une illustration relativement patente de la prégnance de cette logique dans la politique de lutte contre le chômage. De plus, les individus qui ne se soumettent pas aux exigences du système peuvent être d'autant plus réprimés qu'en raison de leur attitude « rationnelle », ils bafouent l'éthique du travail, une des valeurs dominantes des sociétés capitalistes. Nous voyons donc que le système économique, par le « prosélytisme » de sa « raison », crée une bonne partie des dynamiques menant à la formation de préjugés à l'encontre des sans emploi, et fournit tant les « idéologies de justification » que le cadre explicatif « théorique » nécessaires à légitimer les préjugés comme les comportements discriminatoires envers les personnes au chômage.

Les motivations du Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures du canton de Genève étaient certainement louables : il voulait, par le biais d'une campagne de sensibilisation, lutter contre les préjugés qui touchent les personnes inscrites au chômage. Cependant, en raison de son mode de conception, la campagne risque fort, au mieux, de n'avoir aucune influence sur la manière dont est perçue la majeure partie des personnes au chômage, et au pire, de provoquer des effets pervers, voire contraires à ceux escomptés. En effet, les personnes qui ont conçu la campagne ne se sont pas interrogées de manière adéquate sur les facteurs qui ont pu mener les « employeurs » comme le « grand public » à exprimer des préjugés à l'encontre des personnes sans emploi. Ils ont uniquement retenu le fait que les individus chômeurs sont généralement perçus comme faisant partie d'une autre catégorie, discriminée par rapport à celle des gens qui travaillent. Il n'ont en revanche pas tenu compte du système normatif sur la base duquel a été établie cette catégorisation, et encore moins du fait que les « employeurs » comme le « grand public » s'y appuient pour justifier leurs pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes au chômage. Dès lors, cette campagne ne remet pas en question le système en tant que tel, qui est pourtant le moteur de la précarisation de l'emploi, la source de l'exclusion et de la discrimination dans le monde du travail. Au contraire, elle s'y insère même pleinement, et pourrait même le renforcer, dans la mesure où certains de ses slogans tendent à ranimer, au sein du « grand public », le rapport de compétition entre individus insérés dans le marché du travail, ou encouragent les « employeurs » à tirer profit des effets du système sur le vécu des personnes privées d'emploi.

La stratégie adoptée dans l'élaboration de cette campagne consistait essentiellement à réfuter la différenciation catégorielle entre « chômeurs » et « non chômeurs » en présentant une image prototypique de « chômeur », tout autant, voire même plus conforme aux normes du système que les individus bénéficiant d'un emploi.

De par ce fait, cette campagne risque au mieux de n'ôter aucune légitimité à la discrimination d'une grande partie des personnes au chômage, celle qui ne correspond pas complètement à ce prototype, et qui est justement déjà discriminée par les employeurs/euses pour cette raison.

Au pire, elle risque de renforcer plus encore les caractéristiques de l'individu chômeur présentées dans la campagne en tant que norme. Il est par ailleurs intéressant de relever qu'elles correspondent en de nombreux points à l'image « officielle » de l'individu chômeur perceptible à travers les exigences que la LACI impose aux personnes sans

emploi, que de nombreux auteurs ont d'ailleurs critiqué, en raison de son décalage par rapport au vécu réel du chômage. Cette campagne risquerait donc d'être contre-productive pour la grande partie des sans emploi qui ne correspondent pas totalement à la « normalité » que la campagne officialise, car ils/elles pourront d'autant plus légitimement être discriminés par les employeurs/euses, stigmatisés par le grand public, et sanctionnés par les autorités.

IV) Références Bibliographiques

- BANGERTER A. (1995) « Rethinking the relation between science and common sense : a comment on the current state of social representation theory », in *Papers on Social Representations, Vol. 4*
- CLEMENCE A. (2003) « L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales », in MOSCOVICI S., BUSCHINI F. (Dir.), *Les méthodes en Sciences Humaines*, PUF, Paris
- CLEMENCE A. (2000) *Représentations sociales: Cours 2000-2001 : repères*
- CORDONNIER L. (2000) *Pas de pitié pour les gueux : sur les théories économiques du chômage*, Ed. Raisons d'agir, Paris
- CRANDALL CH. (2000) « Ideology and Lay Theories of Stigma: The Justification of Stigmatization », in HEATHERTON T., KLECK R., HEBL M., HULL J. (Eds.), *The Social Psychology of Stigma*, Ed. Guilford, New York
- DESCHAMPS J.-Cl. & CLEMENCE A. (1987) *L'explication quotidienne : perspectives psychosociologiques*, Ed. Delval, Fribourg
- DOISE W. (1982) *L'explication en psychologie sociale*, PUF, Paris
- DOISE W. (1986) « Les représentations sociales : définition d'un concept », in PALMONARI A. & DOISE W. (dir.), *L'étude des représentations sociales*, Ed. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, Paris
- DOISE W. (1990) « Les représentations sociales », in BONNARD M., BONNET C., GHIGLIONE R., RICHARD J.-F. (dir.), *Traité de psychologie cognitive (Vol. III)*, Ed. Dunod, Paris
- DUVANEL B. (2002) *La Suisse et ses chômeurs : La politique de la méfiance*, Ed. ies, Coll. Champs professionnels, Genève
- GFS BERN (2004) « Sorgenbarometer der Credit Suisse 2004: Arbeitslosigkeit, Gesundheitswesen, Altersvorsorge und Asylwesen », in *Bulletin*, Crédit Suisse
- HABERMAS J. (1987) *Théorie de l'Agir Communicationnel, Tome II, Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Ed. Fayard, Paris
- HABERMAS J. (1987) *Théorie de l'Agir Communicationnel, Tome I, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Ed. Fayard, Paris

- HERZLICH C. (1972) « La représentation sociale », in MOSCOVICI S., *Introduction à la psychologie sociale, Vol. 1*, Ed. Larousse, Paris
- JODELET D. (1999) « Représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET D. (Dir.), *les représentations sociales*, PUF, Paris
- LACI (Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité) (2003) du 25 juin 1982 (Etat le 24 juin 2003), Assemblée Fédérale de la Confédération Suisse, Berne
- LEBARON F. (2000) *La croyance économique : les économistes entre science et politique*, éd. Seuil, coll. Liber, Paris
- LORDON F. (1997) « Le désir de "faire science" », in *Actes de la recherche en Sciences sociales, N° 119*
- MOSCOVICI S. (1976) (1^{ère} éd. 1961) *La psychanalyse, son image et son public*, PUF, Paris
- MOSCOVICI S. & HEWSTONE M. (1984) « De la science au sens commun » in MOSCOVICI S. (Dir.), *Psychologie sociale*, PUF, Paris
- OFS (Office Fédéral de la Statistique) (1999) « 150 ans d'histoire de l'Etat fédéral suisse : taux de chômage d'après les cantons », in *Encyclopédie statistique de la Suisse*, Berne
- OFS (2005) « Taux de chômage selon le sexe, la nationalité et l'âge : Moyenne annuelle, en % », in *Encyclopédie statistique de la Suisse*, Berne
- PALMONARI A. & DOISE W. (1986) « Caractéristiques des représentations sociales », in PALMONARI A. & DOISE W. (dir.), *L'étude des représentations sociales*, Ed. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, Paris
- SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) (2003) *Une assurance-chômage pour tous les temps: sociale, solide et efficace*, DFE (Département Fédéral de l'économie), Berne
- SHELDON G. (1998) « Le chômage de longue durée en Suisse : diagnostic et thérapie », in *La vie économique, N°8*
- SKITKA L. & TETLOCK PH. (1993) « Providing Public Assistance : Cognitive and Motivational Processes Underlying Liberal and Conservative Policy Preferences », in *Journal of Personality and Social Psychology, N°65*

- STANGOR CH. & CRANDALL CH. (2000) « Threat and the Social Construction of Stigma », in HEATHERTON T., KLECK R., HEBL M., HULL J. (Eds.), *The Social Psychology of Stigma*, Ed. Guilford, New York
- STAERKLÉ CH., ROUX P., DELAY CH., GIANETTONI L. (2003) *Droits et appartenances dans une société fragilisée : analyse de la légitimité populaire de l'état social suisse*, rapport de recherche, FNRS
- TABIN J.-P. (1998) « Chômeur ancien, chômeur moderne : persistance des représentations ? Réflexions à partir de l'évolution des lois suisses en la matière et de l'exemple de la mise en œuvre de la LACI dans le canton de Vaud », in *Revue suisse de sociologie*, N°24 (2)
- VAN BAVEL R. & LICATA L. (2002), « Une approche théorique des représentations sociales de l'économie : Au delà de la science et du sens commun », in GARNIER C., DOISE W. (Dir.), *Les représentations sociales : Balisage du domaine d'études*, Ed. Editions Nouvelles, Montréal
- VON CRANACH M. (1992), « The Multi-Level Organisation of Knowledge and Action – An Integration of Complexity », in DOISE W., MUGNY G., VON CRANACH M. (Eds.), *Social Representations and the social bases of Knowledge*, Ed. Hans Huber, Bern
- WAGNER P. & CLEMENCE A. (1999) « Ordina Deo », in *Sciences et techniques éducatives*, Vol. 6, N°2

V) Annexes

Publications officielles du DEEE

- Publication I) *Finissons-en avec les préjugés sur les chômeurs! Partie I, Contexte*, conférence de presse – 17 janvier 2005, Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures, Genève

- Publication II) *Finissons-en avec les préjugés sur les chômeurs! Partie II, Présentation de la campagne*, conférence de presse – 17 janvier 2005, Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures, Genève

Documents internes

- Annexe X) *Campagne d'image « chômeur » : Brainstorming équipe communication 01.10.2004*

- Annexe Y) *Campagne de valorisation des chômeurs : Demande de collaboration aux agences : Dossier*

- Annexe Z) *OCE Campagne préjugés : Slogans 17. 12. 04*